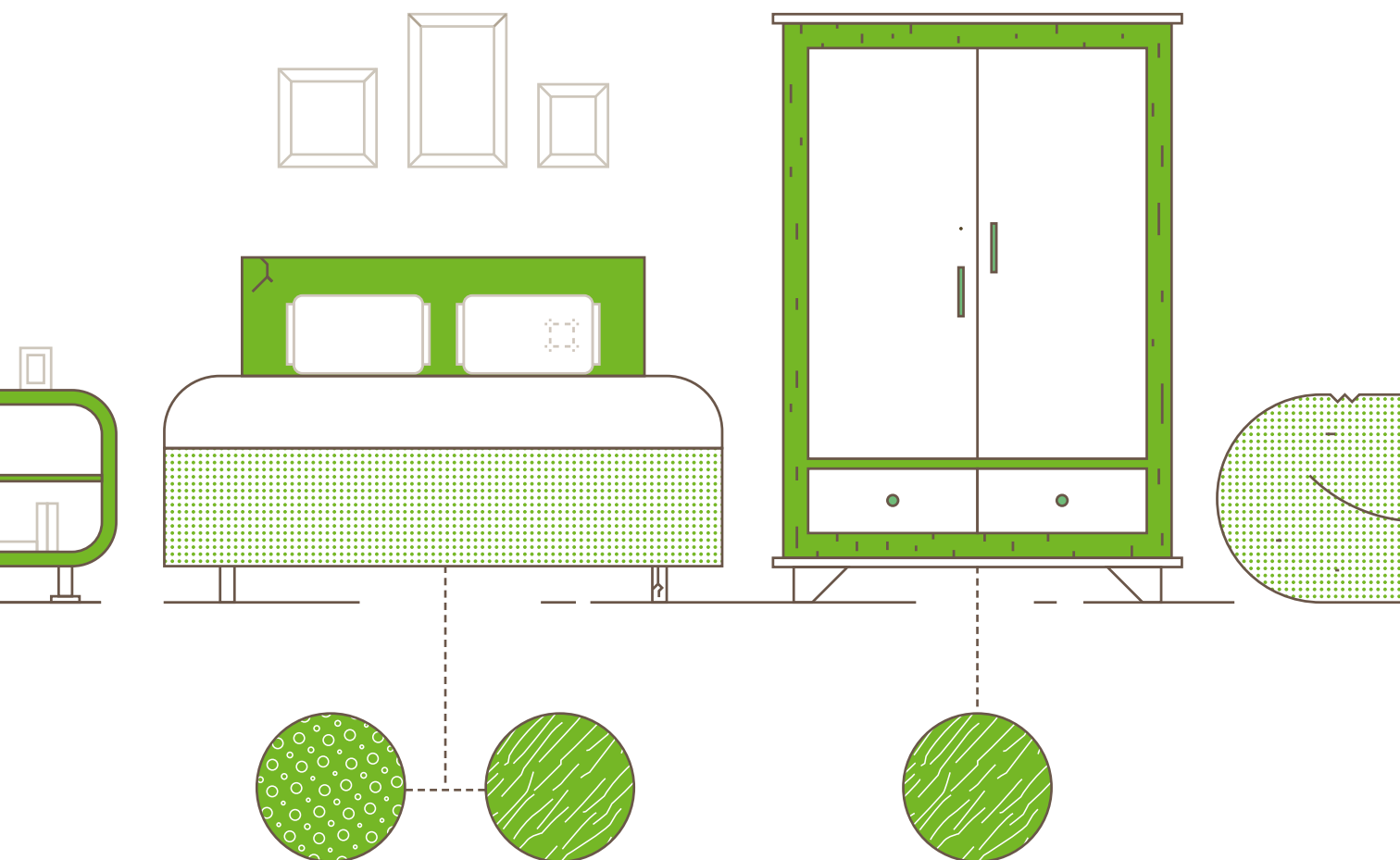


Les meubles sont des ressources d'avenir



SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?	02
D'où venons-nous ?	04
Où en sommes-nous ?	06
Quels défis demain ?	08
Vos interlocuteurs en régions	10

01

AUJOURD'HUI

Plongée au cœur de la filière

Le cycle de vie des meubles	12
S'équiper	14
Concevoir, fabriquer et distribuer	16
Collecter	22
Trier et recycler	26
Offrir une 2 ^e vie	30

02

DEMAIN

Analyse d'un développement
vertueux

Un développement progressif	34
Un développement vertueux	36
Comptes sociaux 2014	38



Écomobilier

ÉDITO

A



« Notre filière aborde ses trois années de plus forte croissance. Pour réussir cette phase cruciale, il nous faudra porter une attention toute particulière à nos process et à nos coûts. »

JEAN-THIERRY CATRICE, PRÉSIDENT D'ÉCO-MOBILIER,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SALM (CUISINES SCHMIDT ET CUISINELLA)

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai pris la présidence d'Éco-mobilier en mars 2015. Une filière d'une fascinante complexité dont les défis environnementaux et économiques me tiennent à cœur. Une filière au sein de laquelle je m'implique depuis plus de deux ans déjà, en tant qu'administrateur.

Elle est aujourd'hui à un moment crucial avec, devant elle, trois années de forte montée en charge. Cette phase nécessite de porter une attention toute particulière au pilotage de nos opérations et de nos coûts, pour réussir cette étape avec efficacité. C'est à ce défi qu'Éco-mobilier va s'atteler, avec l'ensemble

des acteurs de la filière. Je mets mon expertise des process industriels au service d'Éco-mobilier. Mais aussi mon double regard de fabricant doté d'un réseau de distribution, pour représenter mes confrères et les enjeux de la profession, en toute indépendance. Mesurer et optimiser notre schéma opérationnel via des

expérimentations, conduire une réflexion stratégique sur la maîtrise de nos coûts, déployer progressivement la filière et ses services à un rythme soutenable pour tous, la valoriser aux yeux des consommateurs au bénéfice des adhérents : tels sont les grands chantiers qui nous attendent.

B

« En 2014, nous avons réussi à rassembler les entreprises, avec un niveau d'adhésion élevé, et à déployer la filière sur le plan opérationnel, avec les partenaires de la collecte et les opérateurs. »

DOMINIQUE MIGNON, DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ÉCO-MOBILIER

Dès le démarrage, plus de 5000 distributeurs et fabricants ont rejoint Éco-mobilier. Les adhésions ont continué en 2014. Cela représente aujourd'hui une couverture du marché de près de 98 %. C'est un bon résultat, qui traduit l'engagement global des entreprises. Nous mettons en place des outils de communication qui permettent d'expliquer l'éco-participation aux entreprises et aux clients. Nous organisons aussi les services de collecte avec les enseignes et les indépendants qui récupèrent du mobilier usagé. Au total, dans un marché pourtant

tendu, leur compréhension et leur adhésion ont été exemplaires. Déployer la filière sur le plan opérationnel a été notre deuxième réussite. Ainsi, nous couvrons déjà près de la moitié des tonnes de mobilier usagé, soit en collecte directe par Éco-mobilier, soit avec des soutiens financiers pour les collectivités. Par comparaison avec les autres filières de l'emballage, des papiers ou des déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est l'une des montées en charge de filière les plus rapides. Nous obtenons ces résultats en grande partie grâce à la

concertation qui anime toutes nos décisions. Ce n'est pas une posture, mais une exigence pour construire notre filière au quotidien avec les distributeurs et les fabricants, ainsi que les collectivités, les opérateurs de déchets et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. La concertation sera notre meilleure carte pour préparer l'avenir et poursuivre le pilotage de la montée en charge : optimiser nos process, développer de nouveaux services et diversifier nos débouchés. Au terme de ce chemin, rendre ce service à tous et le faire savoir au grand public.





QUI SOMMES-NOUS ?

A

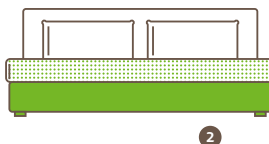
NOUS SOMMES L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE MEUBLES

Notre vocation ? Collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une 2^e vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

Créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français en décembre 2011, Éco-mobilier a été agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour

cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2013 **①**. Objectif : répondre aux obligations réglementaires des entreprises concernées pour le mobilier domestique et la literie professionnelle **②**.

Organisme à but non lucratif, Éco-mobilier est financé par une éco-participation que chaque consommateur paye lorsqu'il achète un meuble neuf.



B

LE RECYCLAGE ? UN GRAND DÉFI POUR NOTRE SECTEUR

1,3 million de tonnes

Chaque année, environ 1,3 million de tonnes de meubles usagés, **soit 20 kg par habitant**, sont mis au rebut.



23 % recyclés en 2011

Avant la naissance de la filière, **moins d'un quart de ces déchets étaient recyclés et 3 % réutilisés**. Plus de la moitié étaient enfouis et 22 % incinérés.

48 % recyclés en 2014*

Près de dix-huit mois après le démarrage opérationnel de la filière, les premiers résultats sont au rendez-vous :

- **1700 points de collecte** sont équipés d'une benne dédiée au mobilier ;
- **169 centres collectent, trient et valorisent le mobilier usagé ;**
- **Près de 300 plateformes de l'économie sociale et solidaire (ESS)** accueillent le mobilier qui peut être réutilisé ;
- Près de la moitié du mobilier usagé collecté par la filière est recyclé, **33 % sont valorisés comme source d'énergie**.

* 48 % des tonnages collectés.

C

NOS GRANDES MISSIONS

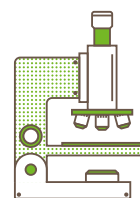
- **Faire adhérer les entreprises du secteur et mettre en place l'éco-participation**, affichée et facturée à chaque consommateur lorsqu'il achète un meuble neuf.
- **Organiser la collecte du mobilier usagé ① avec les collectivités, les distributeurs et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, pour offrir au consommateur des solutions simples lui permettant de se débarrasser de ses meubles usagés.
- **Encourager le don ② et la réutilisation du mobilier usagé**, en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale.
- **Atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation énergétique** fixés par les pouvoirs publics.
- **Soutenir la recherche ③** pour accompagner l'éco-conception et trouver de nouveaux débouchés aux produits issus du recyclage.



①



②



③

D

NOTRE ÉQUIPE



①



②



③



④



⑤

① DOMINIQUE MIGNON
DIRECTRICE GÉNÉRALE
Elle définit la stratégie, pilote les équipes et supervise les opérations.

② ÉRIC WEISMAN-MOREL
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
Il développe l'activité et les services d'Éco-mobilier auprès des adhérents et des partenaires de la collecte. Il est également en charge de la communication.

③ CÉCILE DES ABBAYES
DIRECTRICE ÉTUDES, SYSTÈMES ET OPTIMISATION
Elle veille à la qualité de la filière, met en place les systèmes d'information et pilote la R&D.

④ FABIEN CAMBON
DIRECTEUR TECHNIQUE
Il organise les opérations de la filière avec les prestataires de collecte, de tri et de traitement.

⑤ JOCELYN LEPRINCE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Il garantit la bonne gestion de l'éco-organisme et contrôle les flux financiers.



D'OÙ VENONS-NOUS ?

A

NOTRE OBLIGATION EST AUSSI UN ENGAGEMENT

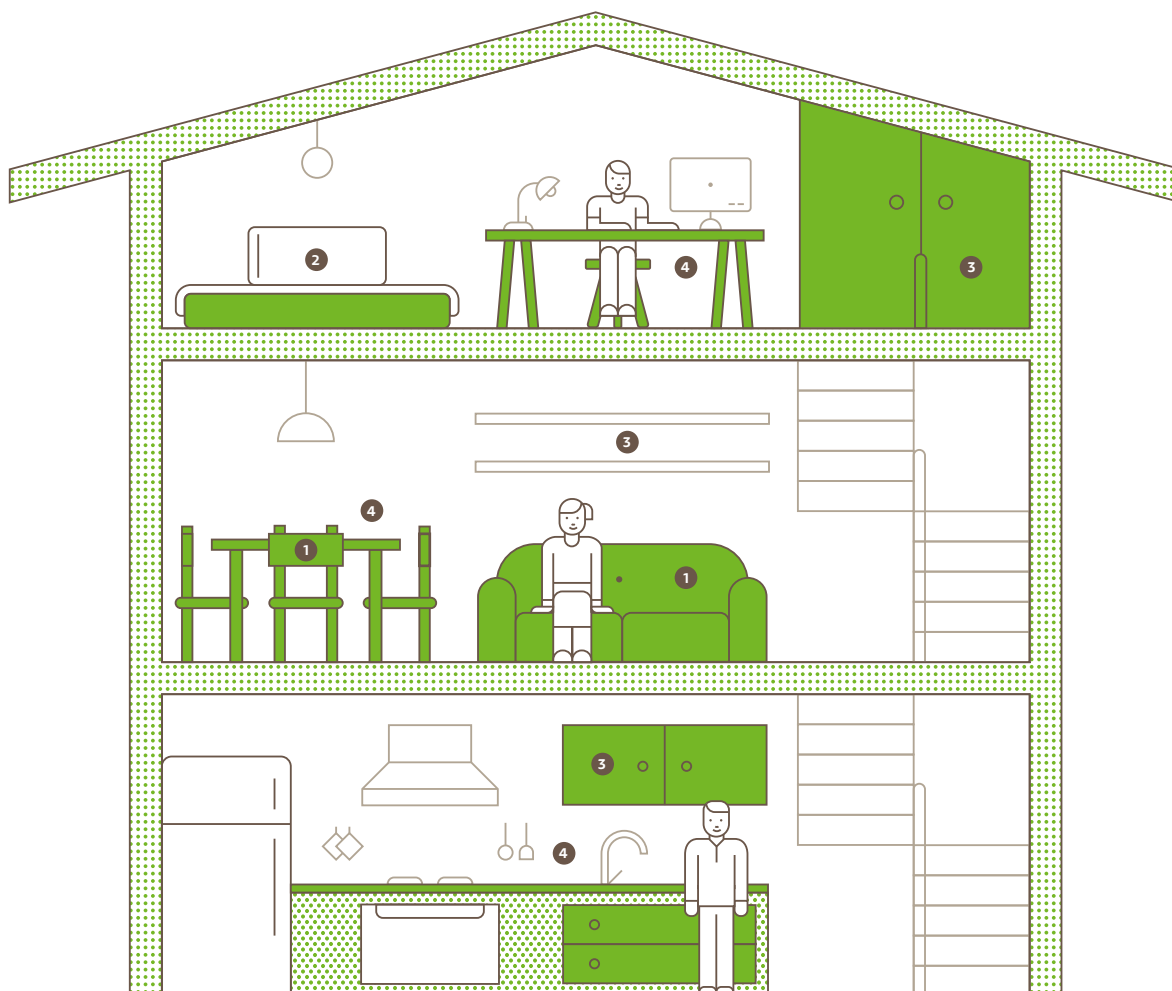
Si notre filière est née d'une obligation légale, cette naissance d'Éco-mobilier n'en reste pas moins un engagement.

Celui de toute une profession, consciente de ses responsabilités et soucieuse de prendre en main la transition écologique de son secteur. Ce qui est une spécificité française.

La filière, dont la création a été débattue lors du Grenelle de l'environnement en 2010, n'a pour l'instant aucun équivalent en Europe, en termes de périmètre comme en termes de mission. Éco-mobilier couvre en effet tout le marché du mobilier de la maison et en supervise le recyclage sur le plan opérationnel.

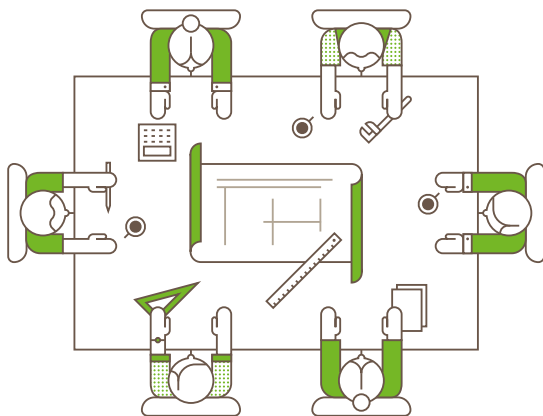
QUATRE GRANDES FAMILLES DE MOBILIER SONT CONCERNÉES :

- ① Assise
- ② Couchage
- ③ Rangement
- ④ Plan de pose ou de travail



B

NOUS VENONS À 100 % DE L'AMEUBLEMENT



Créé par 24 distributeurs et fabricants français de meubles, Éco-mobilier fédère les professionnels du mobilier.

Éco-mobilier est une société par actions simplifiée dont les actionnaires sont répartis entre deux collèges – un collège de fabricants et un collège de distributeurs – représentés à parité. 14 administrateurs, issus à parité de chaque collège, pilotent la société au sein d'un Conseil d'administration, dont le Président élu est aussi Président d'Éco-mobilier.

Impliqués dans le pilotage d'Éco-mobilier, les administrateurs préparent les décisions du Conseil d'administration au sein de quatre comités :

- le Comité stratégique ;
- le Comité audit et comptes ;
- le Comité des nominations et rémunérations ;
- le Comité d'appels d'offres.

Depuis mars 2015, Éco-mobilier est présidé par Jean-Thierry Catrice, Directeur général délégué de SALM (cuisines Schmidt et Cuisinella). Il a succédé à Thierry Guibert, ancien Président de Conforama.

Quant au pilotage opérationnel, il a été confié à Dominique Mignon, Directrice générale d'Éco-mobilier.

24 fabricants et distributeurs
de meubles à l'origine de la création de la filière

C

LES DATES CLÉS DE NOTRE FILIÈRE

JUILLET 2010

La loi dite « Grenelle II » oblige tout fabricant ou importateur de meubles à prendre en charge la collecte et le recyclage de ses produits en fin de vie.

DÉCEMBRE 2011

24 fabricants et distributeurs s'associent pour créer Éco-mobilier. Des expérimentations sont lancées à Strasbourg (67) et à Lure (70).

MAI 2013

L'éco-participation se met en place. Elle est affichée en magasin et régie par chaque consommateur au moment de son achat.

DÉCEMBRE 2014

Éco-mobilier boucle sa 1^{re} année complète d'exercice en ayant **dépassé ses objectifs de recyclage**.



JANVIER 2010 À DÉCEMBRE 2011

Mise en place de la **mission de préfiguration** de la filière meubles par l'Unifa¹ et la Fnaem².

DÉCEMBRE 2012
Éco-mobilier obtient l'agrément des pouvoirs publics, pour cinq ans.

OCTOBRE 2013

Les premières **benne Éco-mobilier** sont installées en **déchèterie**. Les solutions de collecte et de recyclage sont opérationnelles.

1. Union nationale des industries françaises de l'ameublement.

2. Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison.



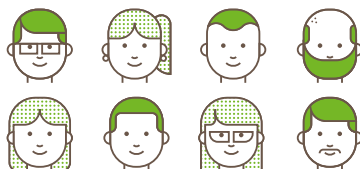
écomobilier

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

A

UNE PROFESSION MOBILISÉE

Avec **5 970 adhérents** et **121,7 millions d'euros d'éco-participation**, Éco-mobilier couvre aujourd'hui presque tout le marché du mobilier domestique et de la literie domestique et professionnelle. Un développement important, malgré une conjoncture difficile. Et ce, grâce à la mobilisation de la profession.



5 970 adhérents

Les adhésions de fabricants et distributeurs ont progressé grâce aux campagnes de prospection, aux campagnes presse et aux réunions dans les chambres consulaires et les chambres régionales de l'ameublement.



121,7 M€ d'éco-participation

L'éco-participation a été affichée et facturée dans les magasins, comme le veut la loi. Générant 121,7 millions d'euros de contributions déclarées à Éco-mobilier.

Toute la profession est aujourd'hui informée des sanctions et risques encourus en cas de non-adhésion ou de non-affichage de l'éco-participation.

B

UN DÉPLOIEMENT RAPIDE

Avec 342 contrats signés à fin 2014, représentant 42 millions d'habitants, contre 35 à fin 2013, la filière se déploie vite, pour qu'un maximum de Français puissent y accéder. Mais de façon progressive, grâce au contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM). Un contrat qui permet à Éco-mobilier de prendre en charge directement une partie du mobilier usagé et d'aider financièrement la collectivité à traiter le reste.

342 collectivités

et 42 millions d'habitants

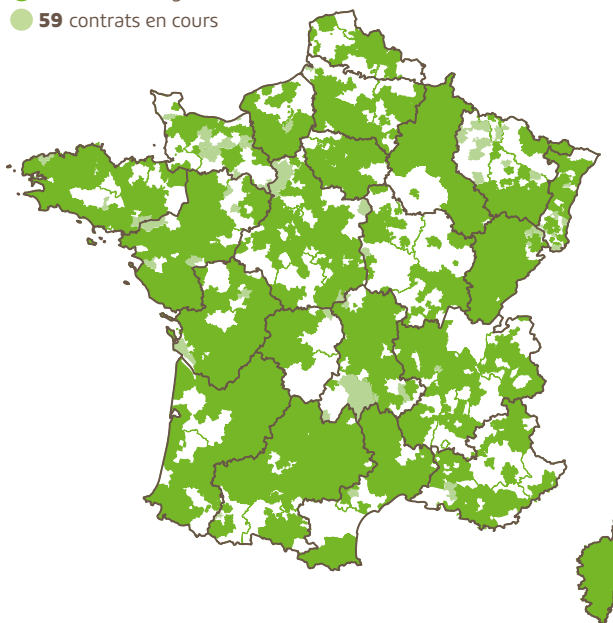
624 000 tonnes

prises en charge, opérationnellement ou financièrement

- **Près de 500 000 tonnes ont ainsi été prises en charge par les collectivités territoriales**, avec un soutien financier d'Éco-mobilier.
- **Et 124 000 tonnes ont été prises en charge directement par Éco-mobilier.** Dont 100 000 tonnes via les 668 bennes installées en déchèterie, 20 000 tonnes via l'économie sociale et solidaire (ESS), le reste via les distributeurs et professionnels du meuble.

TERRITOIRES SOUS CONTRAT AU 12/05/2015

- **485** contrats signés
- **59** contrats en cours



C

DES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES CONFORMES AUX OBJECTIFS

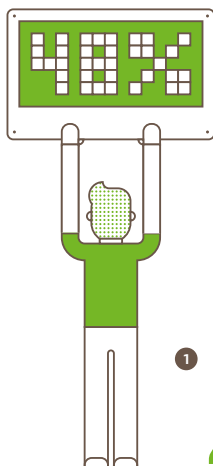
Moins de dix-huit mois après la mise en place des premières bennes, la filière opérationnelle atteint déjà les performances prévues par la réglementation.

Avec **48 % de recyclage** ①, pour un objectif de **45 %** (à fin 2015) et **81 % de valorisation**, pour un objectif de **80 %** (à fin 2017). Ces résultats valident le modèle de « collecte séparée du mobilier » déployé par Éco-mobilier.

169 contrats ② ont été activés avec près de 50 opérateurs pour trier et traiter les meubles usagés.

Une filière pour traiter les matelas ③ a été créée de toutes pièces avec quatre nouveaux sites à fin 2015 pour 200 emplois à terme.

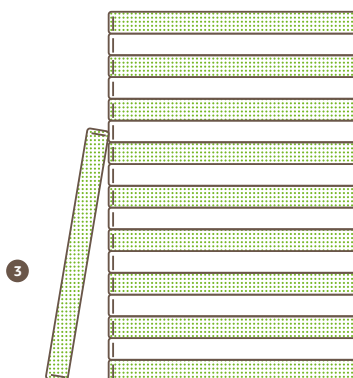
Trois projets de R&D ont été lancés pour diversifier les débouchés du bois. D'autres sont à l'étude pour les mousses et textiles.



①



②



③

48 % de recyclage

D

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

Collectivités, industriels, distributeurs, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), opérateurs de déchets...

Pour faire travailler ensemble des acteurs aussi nombreux et diversifiés, Éco-mobilier a mis en place des instances d'échange.

Une douzaine de comités par an



- **2 commissions consultatives d'agrément (CCA)** réunies chaque année par le ministère de l'Écologie, auxquelles participent toutes les parties prenantes ;
- **2 à 3 comités avec les associations de collectivités** pour suivre la montée en charge ;
- **2 à 3 comités de liaison avec les fédérations professionnelles** pour suivre l'activité de la filière ;
- **2 à 3 comités de pilotage avec les réseaux solidaires** pour piloter les actions ;
- **2 à 3 comités opérationnels avec les fédérations des professionnels des déchets**, pour échanger sur les opérations de collecte, de tri et de valorisation.



QUELS DÉFIS DEMAIN ?

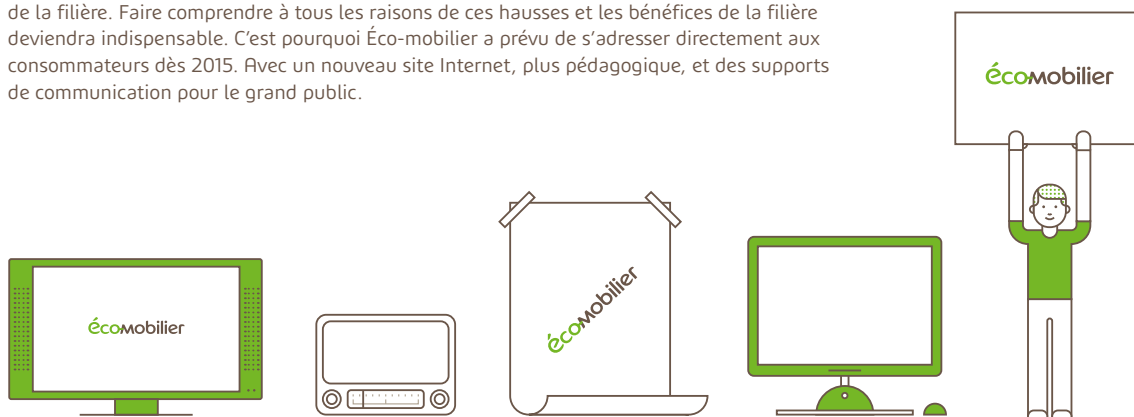
A

FAIRE CONNAÎTRE À TOUS LES BÉNÉFICES DE LA FILIÈRE

Facturée à chaque acheteur de mobilier neuf, l'éco-participation sert à collecter, trier et recycler les meubles usagés. Les consommateurs le savent-ils ? Savent-ils ce que deviennent leurs meubles ; comment ils seront pris en charge, puis transformés en nouvelles matières premières recyclées ; à quoi servent celles-ci et comment elles seront réutilisées pour fabriquer de nouveaux produits ?

À l'heure où les consommateurs sont de plus en plus responsables et soucieux de l'environnement, Éco-mobilier doit devenir leur marque de confiance.

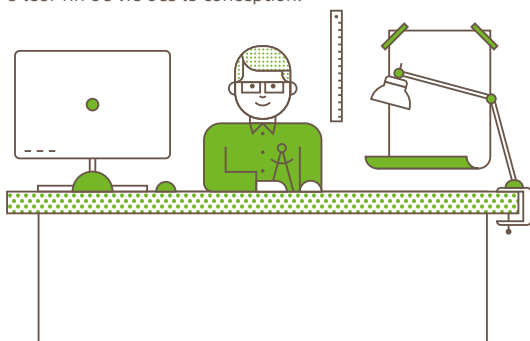
D'autant que l'éco-participation va augmenter dès 2016 pour financer la montée en charge de la filière. Faire comprendre à tous les raisons de ces hausses et les bénéfices de la filière deviendra indispensable. C'est pourquoi Éco-mobilier a prévu de s'adresser directement aux consommateurs dès 2015. Avec un nouveau site Internet, plus pédagogique, et des supports de communication pour le grand public.



B

ENCOURAGER L'ÉCO-CONCEPTION

Résolument engagé dans l'économie circulaire, Éco-mobilier a choisi d'inciter les professionnels du meuble à développer l'éco-conception. Une démarche qui permet de diminuer l'impact environnemental des meubles usagés, en pensant à leur fin de vie dès la conception.



CETTE DÉMARCHE SERA ENCOURAGÉE, EN 2016, PAR LE BIAIS DE DEUX ACTIONS :

- **une éco-modulation de l'éco-participation, avec un bonus d'environ 20 % pour trois types de meubles :** les meubles composés de bois massif issu de forêts gérées durablement ou de métal à plus de 95 % et les meubles évolutifs.
- **une bibliothèque matériaux** recensant les propriétés de recyclage et les débouchés des matériaux.

Un bonus
pour les meubles éco-conçus
en 2016

C

PILOTER LA MONTÉE EN CHARGE DE LA FILIÈRE

Pour prendre en charge 100% du mobilier usagé d'ici à quelques années, Éco-mobilier devra multiplier ses tonnages par 10. Et donc déployer progressivement la collecte, le tri et le recyclage partout.

Cette montée en puissance nécessite de faire évoluer en parallèle les ressources et les dépenses ; c'est-à-dire l'éco-participation, d'une part, et les tonnages pris en charge directement ou soutenus, d'autre part.

TOUT EN OPTIMISANT LES PROCESS ET LES COÛTS DE LA FILIÈRE AVEC LES OPÉRATEURS, GRÂCE À :

- **une nouvelle organisation des marchés pour 2016** et une redéfinition des prestations pour gagner en efficacité opérationnelle ;
- **la remise en concurrence des opérateurs** qui travaillent avec Éco-mobilier ;
- **la poursuite des audits** pour valider et optimiser les performances de chaque opérateur.



Tonnage x 10
d'ici à quelques années



D

DIVERSIFIER NOS DÉBOUCHÉS

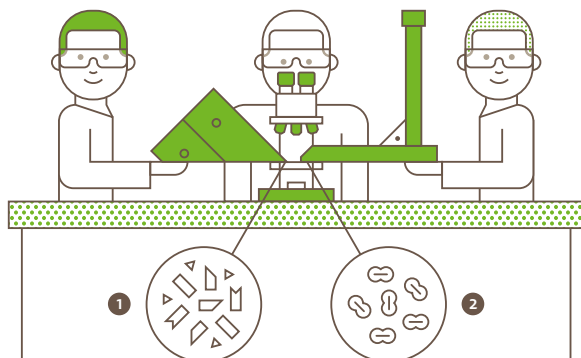
2/3 des meubles recyclés

sont en bois, le reste étant diversement composé de ferraille, de mousse, de plastique, etc.

Parce qu'une très grande majorité de meubles sont en bois ou en panneaux de particules, diversifier les débouchés de leur recyclage est indispensable. Car l'industrie du panneau de process est aujourd'hui l'unique débouché.

Aussi Éco-mobilier a-t-il engagé trois projets de R&D portés par des consortiums d'opérateurs, laboratoires de recherche et prestataires de services :

- **deux projets pour mieux récupérer la fibre de bois ①** et en développer les usages, dont le papier kraft ;
- **un projet permettant de fabriquer des bioéthanol**s et des bioplastiques ;
- **sans oublier les mousses ②**, avec notamment un projet permettant de transformer les mousses en nouveaux produits.





écomobilier

VOS INTERLOCUTEURS

A

LES RESPONSABLES RÉGIONAUX D'ÉCO-MOBILIER



MARIE-ÈVE FERMET

Responsable régionale
GRAND-OUEST

mfermet@eco-mobilier.fr



VIRGINIE LEFÈVRE

Responsable régionale
NORD-PICARDIE
NORMANDIE

vlefevre@eco-mobilier.fr



JULIEN SANANES

Responsable régional
BASSIN PARISIEN
ET DROM-COM

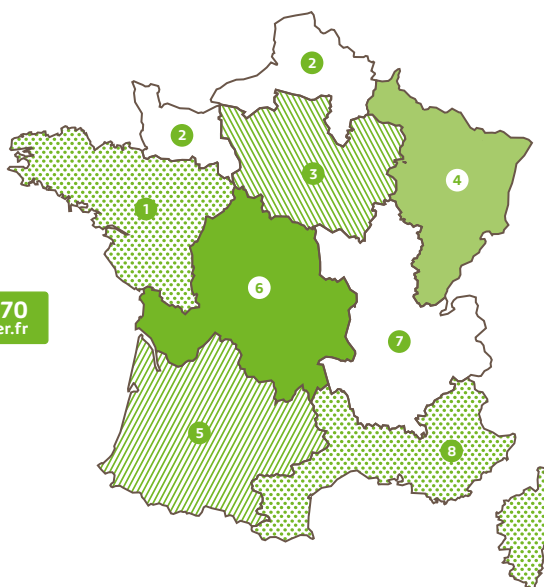
jsananes@eco-mobilier.fr



ALICE GROZELLIER

Responsable régionale
GRAND-EST

agrozellier@eco-mobilier.fr



0811 69 68 70
www.eco-mobilier.fr

DROM-COM



CYRIL ROUX

Responsable régional
SUD-OUEST*

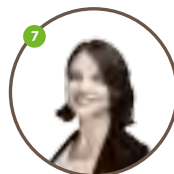
croux@eco-mobilier.fr



LANDRY COUTANT

Responsable régional
CENTRE-OUEST

lcoutant@eco-mobilier.fr



KARINE ALCOUFFE

Responsable régionale
CENTRE-EST

kalcouffe@eco-mobilier.fr



VINCENT BOUSQUET

Responsable régional
SUD-EST

vbousquet@eco-mobilier.fr

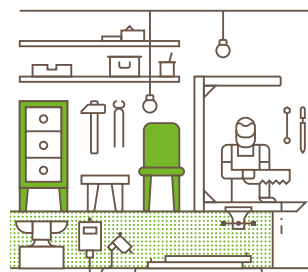
* À partir du 27 juillet 2015.

01

AUJOURD'HUI

Plongée au cœur de la filière

Le cycle de vie des meubles



Fabrication

Les meubles sont fabriqués ou assemblés en France ou sont importés.

ÉCO-PARTICIPATION

Lors de l'achat, l'éco-participation est payée par le client.

ÉCO-PARTICIPATION

Elle est appliquée sur la facture, par le fabricant français ou par l'importateur.



Distribution

Le consommateur achète et emporte ses meubles ou se fait livrer.

ÉCO-PARTICIPATION

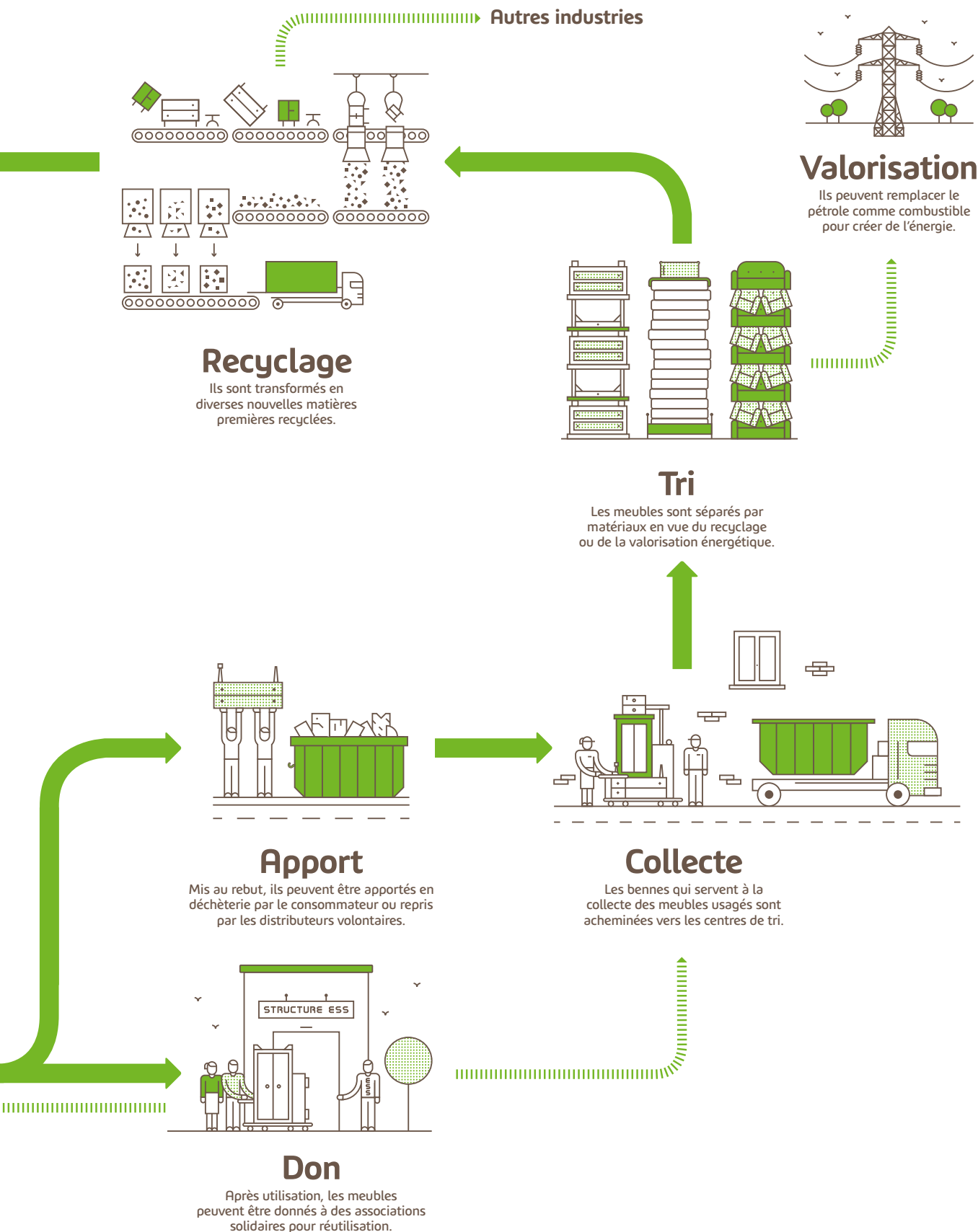
Sur l'ensemble du cycle de vie, l'éco-participation est utilisée par Éco-mobilier pour développer, organiser et financer la filière :

- financement de la collecte, du tri et du traitement ;
- contribution à la recherche sur l'éco-conception ;
- campagnes d'adhésion et de sensibilisation des professionnels et du grand public.



Usage

Les meubles sont installés et utilisés par les consommateurs.





CONSOMMATEURS

S'équiper

Maillon clé de la filière Éco-mobilier, le consommateur est à la fois celui qui la finance en payant l'éco-participation et celui qui l'alimente en déposant ses meubles usagés. Un consommateur de plus en plus actif et sensible à la cause écologique.

Affichée sur l'étiquette prix, l'éco-participation s'ajoute au prix du meuble. Elle sert à collecter, à trier et à recycler les meubles usagés. Les meubles vendus en 2014 ont ainsi généré 121,7 millions d'euros d'éco-participation. Pour se défaire des 20 kg de vieux mobilier qu'il jette en moyenne chaque année, le consommateur a trois solutions : le donner à une structure de l'économie sociale et solidaire (ESS), se rendre en déchèterie, ou encore le confier aux distributeurs de meubles qui proposent la reprise. Deux consommateurs sur trois vont à la déchèterie. 49 % sont convaincus que les meubles usagés sont ensuite réutilisés ou recyclés : un geste collectif auquel ils sont fiers de participer dans 7 cas sur 10.

Changements de déco, familles recomposées, mobilité professionnelle... L'évolution des modes de vie et des mentalités a aussi accéléré la fréquence de renouvellement des meubles, donc leur mise au rebut. Considérés aussi comme des biens de consommation, et non plus seulement d'équipement, les meubles se changent facilement et plus souvent, au fil des goûts, des modes et des déménagements.

63 % DES FRANÇAIS déclarent déposer leurs meubles usagés en déchèterie.	7/10 CONSOMMATEURS sont contents de participer à un geste collectif pour l'environnement.	9,12 Md€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES pour le marché du meuble, en 2014.
---	---	---

CONSUMMATEURS

Les réalisations de la filière en 2014

Pour faciliter les démarches de tous ceux qui souhaitent prendre part à une économie durable, Éco-mobilier agit sur deux axes : les informer et leur offrir des solutions simples.

L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Premier point de contact avec le consommateur, le magasin est le lieu où l'éco-participation est affichée et payée par les clients. Il était logique qu'Éco-mobilier choisisse d'abord ce canal pour s'adresser au grand public. Et ce, dès le début de la filière en 2013, grâce à des kits de communication envoyés à tous les distributeurs de meubles. Objectif : informer le consommateur sur la naissance de la filière et expliquer à quoi sert l'éco-participation. Ces kits sont aujourd'hui toujours disponibles sur le site Internet d'Éco-mobilier, et des vidéos sur sa chaîne YouTube ont complété le dispositif.

La plupart des enseignes de distribution et des fabricants ont, en outre, mis en ligne une page expliquant la filière sur leur propre site Internet, avec des contenus fournis par Éco-mobilier. Depuis début 2015, le label « Triman », mis en place par le ministère de l'Écologie, est applicable sur les produits, emballages, notices, etc., pour permettre aux consommateurs de reconnaître les produits recyclables.

Toutefois, si le consommateur accepte désormais le principe de l'éco-participation, qui est visible également sur les appareils électriques et électroniques, il ne connaît pas toujours le fonctionnement ni les bénéfices des filières agréées concernées. C'est pour cette raison qu'Éco-mobilier a choisi de s'adresser de plus en plus directement à lui à l'avenir. Et ce, grâce à un nouveau site Internet, plus pédagogique, et à une campagne de communication.

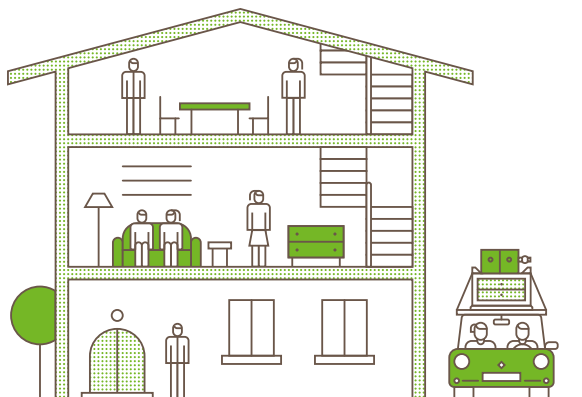
DES SOLUTIONS DE COLLECTE SIMPLES

Près de 1 500 bennes Éco-mobilier sont aujourd'hui à la disposition du grand public en déchèterie et chez certains distributeurs. S'y ajoutent les 300 ressourceries et centres Emmaüs avec lesquels Éco-mobilier a signé une convention. Des actions de reprise ont

aussi été organisées en partenariat avec certains distributeurs. Parmi eux, Castorama, sur son site de Bondues, dans le Nord. Deux tonnes de meubles usagés y ont été collectées en un mois par la ressourcerie locale, installée sur le parking du magasin. Chez Maison de la literie, une offre de reprise a été mise en place pour tout achat d'un nouveau matelas, le matelas usagé étant recyclé dans la filière Éco-mobilier. Un groupe de travail « collecte » a également été créé avec des distributeurs pour développer ce type d'expérimentation et proposer de nouveaux services dès 2015.

UNE ÉTUDE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES PRATIQUES

Faciliter la vie du consommateur avec des solutions simples et de nouveaux services suppose de mieux connaître ses attentes et ses pratiques. C'est dans ce but qu'Éco-mobilier a mené, en 2014, une étude d'usages avec un cabinet spécialisé. Les résultats de cette étude, qui va de l'achat à la fin de vie du meuble, viennent nourrir les réflexions du groupe de travail « collecte ».





Concevoir, fabriquer et distribuer

Au cœur de la filière, les fabricants et distributeurs interviennent à trois moments clés du cycle de vie d'un meuble. À sa naissance, avec des solutions d'éco-conception ; lors de sa vente, en affichant l'éco-participation et en la reversant à Éco-mobilier ; et à la fin de sa vie, à travers des solutions de reprise grâce aux bennes de collecte Éco-mobilier.

Près de 6 000 acteurs du meuble adhèrent aujourd'hui à Éco-mobilier ; 29 % sont des fabricants. Leur rôle, au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP), est de déclarer et de reverser à Éco-mobilier l'éco-participation pour chaque meuble fabriqué et vendu dans l'Hexagone. Plus de 71 % des adhérents sont des distributeurs ou des acteurs de la vente à distance. Leur rôle est double. En tant que distributeurs, ils affichent l'éco-participation et la facturent à leurs clients pour tous les meubles qu'ils vendent au grand public. En tant qu'importateurs ou distributeurs de marques propres, ils déclarent et reversent directement l'éco-participation à Éco-mobilier. Cette éco-participation, qui s'ajoute au prix du meuble, se calcule de trois façons différentes, selon le type de produit : en fonction des dimensions pour la literie, du nombre de places pour les sièges et du poids pour tous les autres meubles. Payée par le consommateur, l'éco-participation n'a pas changé depuis le 1^{er} mai 2013. Son montant permet de couvrir le démarrage progressif de la filière dans l'Hexagone jusqu'à fin 2015. Il augmentera au 1^{er} janvier 2016 pour financer l'extension de la filière à de nouveaux territoires et à de nouvelles déchèteries.

5 970 ACTEURS DU MEUBLE – fabricants, distributeurs et acteurs de la vente à distance – adhèrent à la filière Éco-mobilier.	121,7 M€ D'ÉCO-PARTICIPATION versés à Éco-mobilier par les fabricants et les distributeurs en 2014.	620 BENNES de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) Éco-mobilier ont été déployées chez les professionnels du meuble.
---	---	--

SUR LE TERRAIN

Penser la fin de vie de nos meubles dès leur naissance

GAUTIER	LOCALISATION	DATE DE CRÉATION	EFFECTIFS	CHIFFRE D'AFFAIRES
	Vendée	1960	950 personnes	140 millions d'euros



Ça n'a pas l'air simple vu comme ça, mais concevoir et réaliser des meubles responsables, chez Gautier, c'est une évidence.

Dans cet ancien atelier de menuiserie, devenu industriel en 1960 et toujours niché au creux de la Vendée, l'écologie se transmet de père en fils. Ça sent bon le bois et, du moindre clou jusqu'au panneau de particules, presque tous les matériaux utilisés viennent de France. « Le plus près possible de nos trois usines, pour éviter le transport, affirme Pierre-Emmanuel Berthault, le responsable QSE¹ du groupe Gautier. Cela nous a toujours paru normal, mais nous étions loin d'imaginer que nos clients y étaient devenus sensibles aussi. Or, c'est le cas. Ils veulent savoir d'où viennent nos bois. Lorsque nos revendeurs leur expliquent

que les particules de nos panneaux proviennent des Landes ou du recyclage, ils apprécient. » Et ils ont raison. Car, au-delà de l'origine de ses matériaux, c'est toute l'entreprise qui se soucie de l'avenir de la planète.

UNE ENTREPRISE RÉSOLUMENT ENGAGÉE

En effet, Gautier est à la fois certifié ISO 14001 et engagé dans une analyse du cycle de vie de ses produits depuis plus de dix ans. « De la chambre d'enfant au séjour ou au dressing, en passant par la salle à manger et le bureau, plusieurs de nos collections portent le label

NF Environnement », poursuit-il. Sans oublier les produits évolutifs, comme ce lit de bébé avec table à langer qui se transforme en commode et lit junior. Ou encore ce lit de largeur 90 cm qui grandit avec l'enfant pour atteindre 140 cm. Une façon astucieuse de prolonger la durée de vie des meubles, donc de réduire les déchets.

LA FILIÈRE ÉCO-MOBILIER ? UNE ÉVIDENCE

« Chez nous, l'économie circulaire ou l'éco-conception, ce ne sont pas juste des mots. C'est du vécu. Nous pensons la fin de vie de nos meubles dès leur



« Pour acheter des meubles responsables, suivez nos panneaux », conseille Pierre-Emmanuel Berthault, responsable QSE¹ du groupe Gautier.

naissance. Et nous récupérons, puis broyons les particules de bois issues du recyclage pour fabriquer nos propres panneaux. » Rien d'étonnant, donc, à ce que Gautier se soit retrouvé parmi les membres fondateurs d'Éco-mobilier en 2011. « Outre l'engagement citoyen, Éco-mobilier nous a permis de respecter notre responsabilité élargie du producteur (REP) et ce, tout en nous impliquant de façon opérationnelle dans la filière. »

UN GROS TRAVAIL DE MISE EN PLACE

Alors, peu importe si la mise en place de l'éco-participation au sein du groupe a nécessité un travail considérable. « Il nous a fallu calculer l'éco-participation référence par référence, conformément au barème d'Éco-mobilier et ce, pour plus de 7000 produits. Puis, modifier notre système d'information pour qu'il puisse la gérer de bout en

bout. De la fabrication à la vente aux distributeurs, sans oublier la déclaration à Éco-mobilier. Au total, cela nous a pris un an. Heureusement que l'éco-organisme nous a accompagnés et qu'il a tenu compte de nos contraintes. »

DES PRATIQUES QUI CHANGENT

Même écoute et même concertation pour la mise au point de l'éco-modulation. Une modulation de l'éco-participation conçue avec les fabricants et les distributeurs pour encourager l'éco-conception dès le 1^{er} janvier 2016. « Sur les trois critères retenus, deux – le 95 % métal et le 95 % bois brut certifié FSC/PEFC – ne nous concernent pas, car ils nous obligeraient à changer de métier. Quant au dernier – le meuble évolutif –, nous y sommes déjà pour les meubles enfant. Alors, pourquoi ne pas l'étendre à d'autres univers ? À nous d'innover », conclut Pierre-Emmanuel Berthault.

FOCUS

Quand éco-participation rime avec éco-conception

Pour les fabricants, l'éco-participation contribue fortement à une plus grande responsabilité environnementale et sociétale, car elle incite de fait à développer l'éco-conception. La filière s'organise non seulement pour recycler les vieux meubles, mais aussi pour en incorporer une partie dans la fabrication de nouveaux. « Si nous sommes très attentifs aux attentes des consommateurs, afin de leur proposer des produits de qualité, nous sommes aussi responsables en termes de développement durable, explique Dominique Weber, président de l'Unifa². Les industriels ont désormais bien intégré ces enjeux forts de R&D, notamment pour la recyclabilité des produits. Le meuble s'inscrit dans une logique de consommation. Nous avons tout intérêt à organiser le recyclage pour vendre demain davantage de produits éco-conçus et faire tourner nos usines, qui en ont bien besoin ! »

1. Qualité, sécurité, environnement.

2. Union nationale des industries françaises de l'ameublement. Organisation représentative de l'industrie de l'aménagement et de l'ameublement des espaces de vie.

SUR LE TERRAIN

L'engagement d'Éco-mobilier est d'abord le nôtre

CONFORAMA	LOCALISATION	DATE DE CRÉATION	EFFECTIFS FRANCE	CHIFFRE D'AFFAIRES
	Ile-de-France	1967	9 500 personnes	3,1 milliards d'euros



La gestion des déchets, chez Conforama, ça se pilote... comme une Formule 1.

« Quand on est n°2 du marché français, quand on opère 212 magasins sur près de 650 000 m² dans toute la France, limiter son impact sur l'environnement n'est pas une option, c'est un devoir », déclare Magali Stamegna, directrice RSE¹ du groupe Conforama. « C'est aussi l'un des axes majeurs de notre stratégie. La naissance d'Éco-mobilier a été une opportunité. L'occasion de lancer un grand projet autour de la gestion de nos déchets », poursuit-elle en nous invitant à la suivre dans les allées du dépôt de Coignières (78), l'un des 110 magasins équipés d'une benne Éco-mobilier depuis cette année.

280 TONNES COLLECTÉES CHAQUE MOIS

Tout au bout, dans une zone sécurisée : LA benne. Deux magasiniers sont en train d'y déposer un vieux canapé qui ira rejoindre deux tables basses, trois chaises, quatre armoires démontées et quelques autres vieux meubles. Ils sont contents : à ce rythme-là, la benne sera bientôt pleine et leur équipe en bonne position pour gagner le challenge interne du recyclage. « Chaque mois, nous récupérons en moyenne 280 tonnes de meubles usagés. Notre objectif est d'atteindre 450 à 500 tonnes quand nos

140 magasins éligibles seront équipés. » Pour les autres, reste la solution de la carte Pro, qui permet de déposer gratuitement ses déchets en déchèterie professionnelle. Une solution peu utilisée pour l'instant, faute de densité. « Nous attendons avec impatience que le réseau s'étende. »

NEUF MOIS DE GESTATION POUR L'ÉCO-PARTICIPATION

Investi dans la collecte en 2014, Conforama l'a été tout autant en 2013 pour mettre en place l'éco-participation dès le 1^{er} mai. Car, au-delà du simple affichage sur l'étiquette prix, ce sont



Pour Magali Stamegna, directrice RSE¹ du groupe Conforama, pas question de s'endormir sur ses lauriers. On avance!



Motivés pour gagner le challenge interne du recyclage.

toutes les fonctions support qu'il a fallu sensibiliser et tout le système d'information qu'il a fallu paramétrer sur plus de 10 000 références.

« L'éco-participation de la filière meubles s'ajoute au prix, les modalités d'affichage et les calculs comme la nomenclature sont différents de ce que nous avions fait pour l'électroménager en 2005 », précise Magali Stamegna. Qu'à cela ne tienne ! L'entreprise, qui a l'habitude de travailler en mode projet, y a vu l'occasion de mobiliser ses troupes autour d'une belle cause. Ressources humaines (RH), comptabilité, informatique, finance, marketing,

merchandising, commerciaux... tous les services concernés de près ou de loin ont été embarqués dans le projet pendant neuf mois. Enfin, et pour être sûr que tout le monde s'approprie l'éco-participation, en caisse comme à la vente, Conforama a édité et distribué un dépliant à ses 9 500 collaborateurs.

UN FORMIDABLE TRAVAIL D'ÉQUIPE, UN PROJET

Aventure écologique, le projet semble donc être aussi une aventure humaine, avec, à chaque étape, un formidable travail d'équipe. « La mise en place

des bennes a valorisé les dépôts et les collaborateurs qui y travaillent. L'éco-participation a mobilisé et a contribué au décloisonnement de l'entreprise. Aujourd'hui, nous travaillons avec Éco-mobilier et les principaux acteurs du meuble à imaginer de nouveaux services de collecte. La filière est loin d'avoir dit son dernier mot et ne semble pas avoir fini d'innover », conclut Magali Stamegna.

1. Responsabilité sociétale et environnementale.

FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS

Les réalisations de la filière en 2014

Avec près de 6 000 adhérents, Éco-mobilier a réussi en moins de deux ans à fédérer la quasi-totalité des distributeurs et des fabricants. Autant de professionnels du meuble très impliqués dans leur filière, en amont comme en aval.

DES ADHÉSIONS CONSOLIDÉES

Chargé par les pouvoirs publics de fédérer l'ensemble des acteurs du meuble afin qu'ils affichent, facturent et reversent l'éco-participation, Éco-mobilier a consolidé ses adhésions en 2014. Et ce, grâce à des campagnes d'information dans la presse professionnelle et auprès des chambres consulaires ainsi que par des actions de prospection. Tous les adhérents ont été tenus de verser l'éco-participation de façon rétroactive depuis le 1^{er} mai 2013. Moins de 3 % des entreprises n'ont pas encore adhéré. Un rappel à la loi et des sanctions administratives pourront être prononcés à leur rencontre par les ministères de tutelle en 2015.

UN NOUVEAU BARÈME D'ÉCO-PARTICIPATION

Voté fin 2014 et en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, le nouveau barème de l'éco-participation a été préparé tout au long de 2014. De même structure que le barème actuel, il inclura deux évolutions notables : une hausse moyenne de 16 % – pour financer l'extension de la filière à de nouveaux territoires et de nouvelles déchèteries et un bonus d'éco-modulation pour trois types de meubles. Ces trois types sont les meubles faits à 95 % de bois massif certifié, ceux faits à 95 % de métal, et les meubles évolutifs. L'objectif de cette éco-modulation est d'encourager l'éco-conception – c'est-à-dire le fait de penser la fin

de vie du meuble dès sa naissance, en optant pour des matières plus faciles à recycler ou en allongeant sa durée de vie. Élaborée de façon concertée avec les fédérations professionnelles et les pouvoirs publics au cours de sept réunions depuis juillet 2013, cette éco-modulation a été conçue pour inciter, non pour sanctionner. Aussi parle-t-on de bonus et non de malus. Diffusés en avril 2015, le nouveau barème et l'éco-modulation seront expliqués à tous les adhérents au cours d'une tournée sur le terrain fin 2015.

DES BENNES DE COLLECTE CHEZ LES DISTRIBUTEURS VOLONTAIRES

Troisième acteur de la collecte, avec les collectivités et les associations solidaires, les distributeurs n'ont aucune obligation légale de reprendre les meubles usagés. C'est pour les y aider et offrir un service aux consommateurs qu'Éco-mobilier les a équipés de 620 bennes en 2014, chez eux ou chez les logisticiens qui travaillent avec eux. À ceux qui manquent de place ou de personnel pour s'en occuper, Éco-mobilier a proposé des cartes Pro leur permettant d'accéder gratuitement à près de 550 déchèteries géolocalisées. 1 200 cartes ont ainsi été délivrées en 2014, grâce à une campagne presse très efficace. Le maillage du territoire sera revu en 2015 pour être toujours plus proche des besoins des entreprises. L'autre volet de cette collecte consiste à inventer des solutions innovantes susceptibles de créer de la valeur pour les points de vente. Un groupe de travail s'est ainsi réuni à quatre reprises en 2014, une étude a été menée pour mieux connaître les attentes des consommateurs et des expériences ont été tentées dans certains réseaux. Elles vont s'amplifier en 2015 (*voir détails en page 15*). ●

FOCUS

Plus de simplicité pour les artisans

Difficile parfois pour un artisan qui fabrique et installe des meubles sur mesure de calculer et de facturer l'éco-participation. Difficile, mais pas impossible, de respecter cette obligation légale. Aussi Éco-mobilier a-t-il décidé de leur faciliter la vie de deux façons. D'abord, avec un outil permettant de convertir la dimension d'un meuble en poids pour en déduire l'éco-participation. Puis en accordant la possibilité de déclarer une fois par an au lieu d'une fois par trimestre, au réel ou sur la base de 1 % du chiffre d'affaires (barème 2014/2015).



Collecter

Trois canaux de collecte permettent aujourd’hui de récupérer les meubles usagés: les collectivités – via leurs déchèteries et le ramassage en porte-à-porte –, les structures de l’économie sociale et solidaire (ESS) et les vendeurs de meubles.

Avant la naissance de la filière, l’usager de déchèterie souhaitant se débarrasser de ses meubles devait les déposer dans trois bennes distinctes, en fonction des matériaux : la benne ferraille, la benne bois ou encore la benne tout-venant. Avec l’arrivée de la filière, il peut les déposer désormais dans une seule benne : la benne Éco-mobilier, qui collecte le mobilier usagé et rien d’autre. À noter : cette benne n’est pas encore présente dans toutes les déchèteries.

En effet, pour mettre en place la filière, Éco-mobilier signe des contrats territoriaux de collecte du mobilier (CTCM) avec les collectivités territoriales. Lorsqu’un contrat est signé, Éco-mobilier n’équipe pas toutes les déchèteries de la collectivité immédiatement, mais déploie les bennes progressivement, sur plusieurs années. En revanche, Éco-mobilier prend en charge la totalité du tonnage collecté par la collectivité, dès l’origine (directement pour les déchèteries équipées de la benne, et à travers un soutien financier pour le reste des déchets d’éléments d’ameublement (DEA), contenus dans les différentes bennes des déchèteries non équipées). C’est ce qu’on appelle la « montée en charge progressive » de la filière.

90 % DES MEUBLES USAGÉS collectés le sont par les collectivités, via les déchèteries ou en porte-à-porte.	342 COLLECTIVITÉS ou syndicats, représentant 42 millions d’habitants, ont signé un contrat territorial de collecte avec Éco-mobilier à fin 2014.	624 000 TONNES ont été prises en charge par Éco-mobilier directement ou indirectement.
---	--	--

SUR LE TERRAIN

Éco-mobilier ? Éco-nomique et éco-logique !

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (MEL)	LOCALISATION Nord	POPULATION 1,1 million d'habitants	DÉCHÈTERIES 11	BENNES ÉCO-MOBILIER 6
-------------------------------------	----------------------	---------------------------------------	-------------------	--------------------------



C'est fou tout ce que l'on peut trouver dans une benne Éco-mobilier !
Véronique Plancqueel et une partie de l'équipe de la déchèterie de Seclin en savent quelque chose.

Quand on lui demande ce que lui a apporté la création d'Éco-mobilier, la réponse fuse. Véronique Plancqueel s'écrie : « Des économies ! »

Plus posément, cette passionnée des questions écologiques, en charge de l'unité encombrants à la Métropole Européenne de Lille (MEL) ajoute : « Bien sûr, cela nous a aussi apporté une meilleure valorisation des déchets par flux et une aide précieuse pour monter ensemble de nouvelles opérations, imaginer des solutions. » Car de l'imagination, on n'en manque pas à la MEL, mais elle a un coût. D'où l'importance des économies réalisées

grâce à la filière. Plus de 1,3 million d'euros de soutien pour les tonnes d'encombrants collectés par la MEL dans les déchèteries où il n'y avait pas encore de benne en 2014. Un tonnage auquel s'ajoutent les 1200 tonnes dont la collectivité ne s'occupe plus, puisqu'elles sont collectées directement par Éco-mobilier dans les trois déchèteries équipées d'une benne en 2014. Six autres peuvent s'y ajouter en 2015 et 2016. « Cet apport financier nous a permis, entre autres, de développer des déchèteries mobiles, très appréciées par les habitants

de la MEL pour la collecte de leurs encombrants », se réjouit Véronique Plancqueel. L'initiative, dont le concept a été rodé en mai 2014 avec Éco-mobilier, lors d'une expérimentation, s'est étoffée depuis. « Aujourd'hui, en 2015, nous leur proposons quatre déchèteries mobiles hebdomadaires durant une demi-journée à une journée et 17 déchèteries mobiles itinérantes trimestrielles qui restent une heure dans chaque point. » Ces déchèteries mobiles sont gérées par la MEL, avec les communes. Elles complètent le service de proximité que les communes souhaitent apporter à leurs habitants.

SUR LE TERRAIN

Des agents bien formés et informés

SYNDICAT RURAL MIXTE CYCLAD (EX-VALS AUNIS)	LOCALISATION Charente-Maritime	POPULATION 192 000 habitants	DÉCHÈTERIES 24	BENNES ÉCO-MOBILIER 11
--	-----------------------------------	---------------------------------	-------------------	---------------------------



Thierry Galais et ses agents, à la barre de la déchèterie de de Surgères. Tous dans le même bateau !

M. C. travaille à la déchèterie de Surgères, l'une des 24 que gère le syndicat rural Cyclad pour le compte de plus de 200 communes de la région.

Depuis avril 2014, les habitants peuvent y déposer leurs meubles usagés dans une benne Éco-mobilier, comme c'est le cas pour cinq autres déchèteries. Et depuis avril, M. C. leur répète inlassablement le même message : « Oui, vous pouvez y déposer tous vos meubles, mais rien que vos meubles. Et non, ce n'est pas un retour en arrière. Ce n'est pas parce que vous ne triez plus ces déchets vous-mêmes qu'ils ne seront pas triés après

et recyclés, bien au contraire. »

Et d'enchaîner sur le fonctionnement et les vertus de la nouvelle filière. « L'agent de déchèterie est notre principal contact avec les habitants. C'est important qu'il relaye la bonne information. Important pour que les dépôts se fassent correctement. Qu'on n'ait plus de mobilier dans la benne bois ou ailleurs. Et qu'on n'ait pas autre chose que du meuble dans la benne meubles. Important aussi pour que les gens comprennent que l'éco-participation, ça sert à ça », explique Thierry Galais, en charge des déchèteries du syndicat.

Heureusement, Éco-mobilier a formé, et bien formé, les 24 agents concernés, à travers une présentation de plus de deux heures qui leur a permis de comprendre le pourquoi et le comment. « Une aide précieuse, à laquelle s'ajoute l'aide reçue pour diffuser un dépliant à tous les habitants ou pour monter la Journée de la gratuité avec les ressourceries », conclut Thierry Galais.

COLLECTIVITÉS ET OPÉRATEURS

Les réalisations de la filière en 2014

Avec près de 350 collectivités sous contrat représentant 42 millions d'habitants et près de 700 bennes à fin 2014, la filière se déploie vite, mais progressivement. Vite pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier, mais progressivement pour maîtriser l'augmentation de l'éco-participation.

UNE FILIÈRE QUI SE DÉPLOIE

342 collectivités et syndicats bénéficient, à fin 2014, d'un contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM) avec Éco-mobilier, contre 35 un an auparavant. Une performance quand on sait qu'il faut en moyenne six mois entre le premier contact et la signature. Six mois utiles pour évaluer le tonnage de meubles collecté (ou gisement), identifier les déchèteries où seront installées les premières bennes Éco-mobilier et le tonnage dont la collectivité continuera à s'occuper, calculer le soutien financier correspondant, puis le planning prévisionnel de mise en place des bennes, au rythme maximal de 20 % du gisement chaque année. Le tonnage collecté directement par Éco-mobilier en 2014 a atteint 124 000 tonnes et le tonnage financé 500 000 tonnes. Sur un gisement global estimé à 1,3 million de tonnes, Éco-mobilier a donc pris en charge une tonne sur deux. *(Voir les deux autres canaux de collecte par les distributeurs et l'économie sociale et solidaire (ESS), détaillés en pages 21 et 30.)*

DES CAMPAGNES POUR CARACTÉRISER LES FLUX

Pour évaluer le gisement que représentent les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), Éco-mobilier a analysé, en 2014, le contenu de plus de 300 bennes de ferraille, bois et tout-venant ainsi que ce qui a

été collecté en porte-à-porte. Ces campagnes de caractérisation, qui suivent un protocole validé par l'Ademe, permettent d'affiner la connaissance du gisement et de définir la part que représentent les DEA dans les flux collectés par les collectivités. Avec des résultats sous forme de ratios. Ainsi, sur la base des ratios retenus pour le second semestre 2014, les DEA représentent 39 % de la benne bois, 11 % de la benne ferraille, 9 % de la benne tout-venant et 44 % des encombrants. Ces taux servent au calcul du soutien financier versé à chaque collectivité. Une nouvelle campagne aura lieu en 2015 pour réévaluer ces taux. Mais aussi le contenu des bennes Éco-mobilier. Objectif : vérifier qu'elles ne contiennent rien d'autre que des meubles et aucun mobilier professionnel.

UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Chaque collectivité sous contrat est accompagnée pour lancer, puis déployer la filière. Les responsables régionaux sont à l'écoute des territoires. D'abord, à travers des formations de deux heures, pour expliquer les enjeux et la mise en place de la filière aux agents concernés. Ensuite, par des outils leur permettant de mettre en place une signalétique et d'informer ses habitants. Des supports prêts à l'emploi ont ainsi été mis en ligne sur le site d'Éco-mobilier et, sur présentation d'un plan de communication et de justificatifs, un soutien financier peut être versé par Éco-mobilier. Acteurs clés de la filière, les collectivités sont également conviées, avec les distributeurs et les fabricants, aux rencontres régionales « Les meubles ont un nouvel avenir... en régions ». Une tournée au cours de laquelle les dirigeants d'Éco-mobilier présenteront le bilan de l'exercice 2014 et celui du déploiement. ●

FOCUS

Éco-mobilier collecte aussi la literie professionnelle

DEA professionnel collecté par Éco-mobilier, la literie usagée est prise en charge via trois canaux, selon le volume à collecter : la benne (quand une structure souhaite renouveler de 60 à 170 matelas), la semi-remorque (au-delà de 170 pièces) et l'autorisation ponctuelle d'accès en déchèterie professionnelle (pour les petites entités déposant moins de 60 matelas). Plus de 400 tonnes de matelas professionnels ont ainsi été collectées en 2014.



Trier et recycler

La filière du mobilier usagé rassemble les acteurs en charge du tri, du recyclage ou de la valorisation : les professionnels du déchet – composés de l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et locaux du secteur – et des entreprises industrielles qui utilisent des matériaux issus du recyclage pour fabriquer leurs propres produits.

Éco-mobilier leur confie le tri et le traitement des meubles usagés, dans le cadre de marchés attribués sur appel d'offres. Selon le périmètre de leur contrat, le rôle de ces acteurs est de ramasser les bennes de meubles usagés, d'acheminer ces déchets dans des centres de traitement, de les trier en différentes catégories de matériaux – bois, matelas, ferraille, plastiques... –, puis de les préparer pour permettre la réutilisation de chaque flux en matière recyclée ou en source d'énergie.

Certains centres, appelés Sites intégrés de préparation multiflux (SIPMF), ont intégré et mécanisé plusieurs de ces étapes. Ils peuvent ainsi, au cours d'un seul et même process, transformer le flux de déchets de meubles usagés en matériaux prêts pour être utilisés en recyclage ou en valorisation énergétique. Avant la création de la filière, moins d'un quart des meubles usagés étaient recyclés et plus de la moitié étaient enfouis. L'objectif réglementaire d'Éco-mobilier, d'atteindre 80 % de valorisation à fin 2017, dont 45 % de recyclage dès la fin de l'année 2015, est déjà dépassé sur les tonnages collectés en 2014 !

169 CONTRATS signés par Éco-mobilier avec une cinquantaine d'opérateurs, pour trier et recycler les meubles usagés dans toute la France.	48 % DE RECYCLAGE 48 % des meubles usagés pris en charge directement par Éco-mobilier ont été recyclés en 2014.	80 % DE VALORISATION Au terme de sa première période d'agrément (fin 2017), plus de 80 % des meubles usagés collectés seront recyclés ou utilisés comme source d'énergie.
--	---	---

SUR LE TERRAIN

Des déchets transformés en produits

SEMAVAL (GROUPE SEMARDEL)	LOCALISATION Ile-de-France	DATE DE CRÉATION 1985	EFFECTIFS 600 personnes
------------------------------	-------------------------------	--------------------------	----------------------------



Surveiller le bon déroulement du process : un vrai travail d'équilibriste.

Bienvenue sur le Site intégré de préparation multflux de Vert-le-Grand/Écharcon, dans l'Essonne. Vous pensiez tout savoir sur le recyclage ? Vos clichés ne résisteront pas à la visite. Car ici, point de petites mains pour trier les déchets un par un ; il n'y a que des techniciens, des conducteurs d'engins et le grondement sourd des machines. « Dès que nous avons réuni 100 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement (DEA), c'est-à-dire tous les deux ou trois jours, nous lançons une campagne dédiée au mobilier, explique Denis Duplessier, Directeur général de Semaval. Une fois le contenu des bennes pesé et les matelas

retirés, les opérations peuvent démarrer. Les broyeurs se mettent en route pour réduire la taille des déchets, puis une sorte de tamis géant, le trommel, sépare les petits des grands. De gros aimants viennent ensuite sortir les métaux du flux, puis une soufflerie fait monter les déchets les plus légers. Enfin, des machines de tri optique reconnaissent la matière de chaque déchet : bois, plastique, mousse, tissu, etc. C'est à ce moment-là que le déchet fait place au produit. Celui-ci sera valorisé sous forme de nouvelles matières premières recyclées dans les filières industrielles de fabrication de nouveaux matériaux. » Ce process 100 % mécanisé prend à peine trois heures.

Une belle mécanique conçue pour créer de la valeur. « Nos machines sont réglées de façon à récupérer le maximum de matière recyclable pour approvisionner les fabricants. » Avec près de 70 bennes et 1 000 tonnes de DEA par mois, Semaval a de quoi faire. D'autant que les taux de recyclage demandés par Éco-mobilier sont élevés. « Éco-mobilier est l'un de nos clients les plus exigeants, mais cela nous incite à progresser. En nous apportant une visibilité sur les tonnages, en nous poussant à améliorer toujours nos performances et en nous offrant des débouchés, il nous permet de nous engager à notre tour auprès des filières aval », conclut Denis Duplessier.



À flanc de montagne !



Avec des pincettes... !

Une filière qui crée de la valeur

BRANGEON	LOCALISATION	DATE DE CRÉATION	EFFECTIFS
	Grand-Ouest	1920	800 personnes

Chez Brangeon, parler de la filière, c'est parler d'emploi et d'investissements. Une habitude dans ce groupe familial né il y a près d'un siècle et qui opère aujourd'hui sur 40 sites, du Havre à Bordeaux, grâce à la pertinence de ses investissements.

« En 2014, nous avons investi plus de 20 millions d'euros, dont 1,7 million pour lancer l'activité d'Éco-mobilier, explique Emmanuel Drugy, directeur commercial du groupe. 500 000 euros de bennes, 400 000 euros de camions et

700 000 euros pour construire des bâtiments dédiés. » Des bâtiments qui, un an après, ne désaillent pas. Car sur les trois sites de Cholet, Les Herbiers et Tiercé, les bennes se suivent et se ressemblent : 132 bennes installées sur les différents points de collecte, pour 6 156 rotations par an. De quoi s'occuper... « Avant la création de la filière, il n'y avait pas de tri et pas de recyclage non plus, ou très peu. Aujourd'hui, cette activité occupe 15 personnes équivalent temps plein, rien que pour prendre

en charge les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) : collecter les bennes et les acheminer, puis en trier le contenu, à la pelle et à la main, selon cinq flux – matelas, bois, ferraille, plastiques et rembourrés –, pour les envoyer vers les filières de recyclage désignées par Éco-mobilier », précise Emmanuel Drugy. Recyc-Matelas pour les matelas, Brangeon, puis Gautier pour le broyat de bois, la sidérurgie pour la ferraille, etc. Rien ne se perd, tout se valorise... ou presque. « À condition que notre

prestation soit à la hauteur. Car de la qualité de notre prestation dépend toute la suite de la filière, et notamment son niveau de valorisation. D'où les audits réguliers d'Éco-mobilier. Un travail de fourmi qui dure une journée par site et dont les conclusions nous sont restituées un mois après pour nous aider à progresser », conclut-il. Un atout de plus pour ce groupe déjà certifié ISO 9001, ISO 14001 et audité par tous les autres éco-organismes.

RECYCLAGE, VALORISATION, INNOVATION

Les réalisations de la filière en 2014

Moins de dix-huit mois après la mise en place des premières bennes, 48 % des 124 000 tonnes collectées par Éco-mobilier en 2014 ont été recyclées et 33 % utilisées comme source d'énergie. De ce fait, l'enfouissement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) est déjà réduit à moins de 20 %.

Les résultats atteints par Éco-mobilier sont légèrement supérieurs aux objectifs fixés par les pouvoirs publics : 45 % de recyclage à fin 2015 et 80 % de valorisation à fin 2017. Si ces résultats valident l'efficacité du modèle de « collecte séparée du mobilier », Éco-mobilier continue de réfléchir aux moyens d'améliorer la filière, sur les plans économique et opérationnel.

DES OPÉRATIONS SUIVIES DE PRÈS

Parce que le tri et la parfaite préparation des flux de DEA conditionnent l'efficacité de toute la filière, il est indispensable de suivre la qualité et les résultats de près. Aussi, Éco-mobilier fait-il auditer régulièrement l'ensemble des sites en contrat par des cabinets indépendants. 33 sites sur 169 ont ainsi été audités en 2014, sur la base d'une grille d'audit complète et précise qui balaie tous les secteurs du contrat. En outre, dès 2015, les marchés départementaux activés depuis plus de dix-huit mois seront remis en concurrence, ce qui permettra à Éco-mobilier de travailler sur la réorganisation de son schéma opérationnel. Objectifs : gagner en efficacité opérationnelle, mieux appréhender les tonnages et donc optimiser les coûts.

UNE FILIÈRE LITERIE CRÉÉE DE TOUTES PIÈCES

Lancée fin 2013, la filière literie compte aujourd'hui trois sites ayant une capacité de démantèlement et de traitement d'environ 16 000 tonnes de matelas par an. Pour étoffer ce réseau et faire face à l'augmentation des tonnages de matelas à traiter dans les prochaines années, Éco-mobilier a lancé en 2013 un appel à projets dans quatre régions : le Nord, le Sud-Ouest, l'Est et le Grand-Ouest. Opérationnelles d'ici à fin 2015, ces nouvelles installations devraient

permettre de porter la capacité totale de traitement de matelas en France à près de 45 000 tonnes/an (soit près de 900 000 matelas) et devraient générer à plein régime, près de 200 emplois. Avec comme priorité la préservation de la santé et de la sécurité de ceux qui travaillent sur ces sites, les opérateurs ont proposé des méthodologies pour hygiéniser les matelas. Éco-mobilier assure un contrôle de ce process au travers de protocoles d'essais qui seront appliqués dans tous les centres.

L'INNOVATION AU SERVICE DES DÉBOUCHÉS

Parce que les volumes à collecter augmentent, il faut identifier de nouveaux débouchés. Pour cela, Éco-mobilier a d'emblée misé sur la R&D. Avec deux enjeux prioritaires : la diversification des débouchés du bois et des mousses issues de la literie. En 2014, Éco-mobilier a lancé un appel à projets R&D sur la filière bois en collaboration avec l'Ademe et Valdelia, l'éco-organisme en charge des DEA professionnels : trois dossiers ont été retenus sur les 36 présentés. Deux d'entre eux permettent de mieux récupérer la fibre de bois et d'en développer les usages, dont le papier kraft. Le troisième s'oriente sur la fabrication des bioéthanol et bioplastiques.

Concernant les mousses, Éco-mobilier a identifié en 2014 différentes pistes qui feront l'objet d'approfondissement en 2015.

LES PROJETS POUR L'OUTRE-MER

Les DROM-COM sont concernés par la filière. Mais du fait de l'insularité, de la taille, ou encore de l'éloignement, il est nécessaire de trouver des solutions locales spécifiques répondant à des besoins locaux. Éco-mobilier a entamé en 2014 les travaux de mise en place de la filière. Avec une étude sur les gisements et les modes de collecte envisageables pour l'ensemble des DROM-COM ainsi qu'un grand colloque sur l'économie circulaire en octobre 2014 à la Réunion. Parmi les pistes : un projet pour utiliser le bois comme combustible dans de grandes chaufferies sera testé en 2015. ●



Offrir une 2^e vie

Avec le réseau Emmaüs, celui des Ressourceries et des associations indépendantes, l'économie sociale et solidaire (ESS) compte aujourd'hui environ 300 structures qui collectent et réutilisent des meubles usagés. Toutes ont signé une convention avec Éco-mobilier.

Ces associations combinent trois canaux pour s'approvisionner : les déchèteries – où elles disposent parfois d'un local pour entreposer les meubles à potentiel –, les dépôts spontanés par des particuliers et la collecte à domicile, sur rendez-vous. Une fois en possession de ces meubles, elles les rénovent, les « customisent » ou y prélèvent des pièces qui les intéressent. Pour les rénover, elles font appel à des personnes en difficulté et, souvent, en insertion. Les meubles rénovés sont revendus en boutique ou cédés à bas coût à des familles démunies. Ce qui n'est pas réutilisé ou réemployé est jeté dans la benne Éco-mobilier. Pour les soutenir dans cette mission, Éco-mobilier les aide à développer leur approvisionnement et leur verse un soutien. Son montant dépend à la fois du tonnage collecté et du taux de réemploi.

Les réalisations de la filière en 2014

Acteurs incontournables de l'économie circulaire, Emmaüs et les Ressourceries ont, d'emblée, été très intéressés par la filière Éco-mobilier. Une filière qui s'est mise en place dans l'ESS en 2014, à travers des conventions signées avec tous ses représentants.

UN SOUTIEN CONTRE DES OBJECTIFS DE RÉEMPLOI

Une convention nationale de partenariat a été signée entre Éco-mobilier, Emmaüs et les Ressourceries en octobre 2013, représentant près de 250 structures. Plus d'une trentaine d'associations indépendantes ont également signé cette convention en 2014. Une convention dans laquelle elles bénéficient d'une benne mise à disposition et s'engagent sur un taux de réemploi de 50 % et une traçabilité de tous leurs flux, en échange d'un soutien. Précieuse pour certaines structures, cette aide a porté ses fruits tout de suite.

DES OUTILS DE TRAÇABILITÉ

Tonnage collecté, vendu, donné, jeté, le niveau de traçabilité exigé par la filière est parfois difficile à tenir pour de petites structures peu équipées. C'est pourtant indispensable pour se professionnaliser et mieux gérer les flux. Aussi Éco-mobilier leur a-t-il transmis des outils informatiques et des grilles de correspondance taille/poids. Sans oublier de former ceux qui les utilisent. Ces outils seront étoffés en 2015.

DE NOUVEAUX GISEMENTS

Collecter plus et mieux et avoir des visites, sont les conditions à remplir pour augmenter le taux de réemploi. Éco-mobilier s'engage à aider les acteurs de l'ESS à s'approvisionner en meubles usagés. Non seulement via les circuits classiques, mais aussi en imaginant de nouveaux canaux. L'action menée avec Castorama en témoigne (voir page 15). ●

SUR LE TERRAIN

Une 2^e vie pour des meubles une 2^e chance pour des hommes

RESSOURCERIE DU LITTORAL ECO & DEKO	LOCALISATION Nord	EFFECTIFS 14 dont 12 en insertion	MEUBLES RÉCUPÉRÉS 82 tonnes
--	----------------------	--------------------------------------	--------------------------------



Pour Jessica Evrard, directrice de la Ressourcerie du Littoral, son équipe a de la ressource.

Quand elle n'est pas en déchèterie ou dans sa boutique, Jessica Evrard, responsable de la Ressourcerie du Littoral, supervise le travail de ses 12 protégés. Des collaborateurs en réinsertion à qui la vie n'a pas fait de cadeau, mais à qui la Ressourcerie

donne une 2^e chance. Comme elle donne une 2^e vie aux meubles qu'elle retape. Peut-être est-ce pour cela d'ailleurs qu'ils aiment tant prendre soin de ces vieux buffets ou de ces chaises un peu fatiguées. « D'autant qu'ils ont de quoi être fiers,

affirme Jessica Evrard. Certains meubles sont méconnaissables : patinés, encollés, césusés, voire totalement transformés... Car les idées fusent et les gestes de l'équipe se précisent, guidés par notre designer – le 2^e permanent de la Ressourcerie,



Meubles en attente...



D'une seconde vie.

avec moi. Il nous arrive même de créer des collections avec des meubles au départ disparates. » Fiers du résultat, les 12 collaborateurs de la Ressourcerie peuvent aussi l'être de l'usage qui est fait de « leurs » meubles. 10 à 15 % sont en effet donnés ou cédés à bas coût à des familles en grande précarité. « Chez nous, elles peuvent entièrement se meubler pour 70 à 100 €. » Enfin, tout ce qui n'est pas réutilisé, sera jeté dans la benne. « La 1^{re} qu'Éco-mobilier ait installée en ressourcerie », précise Jessica, dont les affaires tournent : 31 tonnes collectées en 2011, 58 en 2013 et 82 en 2014, en partie grâce à Éco-mobilier. Aussi, c'est de bon cœur que Jessica « abandonne », une fois par trimestre, ses déchèteries ou sa boutique pour remplir sa déclaration Éco-mobilier. « Un travail long et rigoureux, mais très important. Car ce que je touche dépend de ce que je rentre et de ce que je valorise. Alors je m'y mets avec plaisir, d'autant qu'Éco-mobilier me facilite la tâche avec ses outils. »

FOCUS

Emmaüs, pour une économie circulaire

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire (ESS), Emmaüs collecte plus de 280 000 tonnes de produits (dont 45 000 tonnes de meubles) chaque année, ce qui permet à 4 400 compagnons et 3 000 salariés de retrouver l'autonomie par le travail. « En 2014, avec le soutien d'Éco-mobilier, nous avons pu mettre en place la traçabilité des flux dans 147 de nos structures, explique Valérie Fayard, déléguée générale adjointe d'Emmaüs France. En 2015, nous continuerons non seulement de consolider le dispositif de traçabilité, mais aussi de développer le réemploi, qui est notre cœur de métier. Nous contribuons ainsi, avec Éco-mobilier, au développement d'une filière vertueuse en termes d'économie circulaire, tout en renforçant notre projet social d'accueil de personnes en difficulté. »

02

DEMAIN

Analyse d'un développement vertueux

UN DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF



ÉRIC WEISMAN-MOREL

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

JOCELYN LEPRINCE

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La filière se déploie partout en France.**Comment pilotez-vous cette montée en charge ?**

« Nous la pilotons avec l'ensemble des acteurs de la filière, qui ont tous accepté de faire des efforts par souci de l'intérêt général. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) nous aident à limiter les déchets en offrant aux meubles usagés une deuxième vie. Les collectivités acceptent d'attendre que la filière opérationnelle se déploie progressivement sur leur territoire. Les distributeurs participent à l'effort de collecte grâce à des bennes dans leurs zones d'enlèvement ou leurs entrepôts, ainsi qu'à des cartes pour se rendre gratuitement en déchèterie. Quel que soit le canal par lequel sont collectés les meubles usagés, nous devons rester vigilants quant à la qualité de ce que nous collectons comme à la quantité de ce que nous soutenons financièrement. Les campagnes de caractérisation des déchets, qui consistent à vérifier le contenu des bennes, sont là pour ça. Elles nous permettent de savoir quelle part représentent les meubles usagés dans les bennes des collectivités, pour ajuster le soutien financier que nous leur versons. Elles nous permettent aussi de mieux connaître notre propre gisement pour piloter de façon proactive à la fois nos coûts et notre activité de tri et de recyclage. »

La montée en charge de la filière suppose une gestion fine et transparente des fonds collectés via l'éco-participation. Pourquoi et comment l'assurez-vous ?

« Valable jusqu'à fin 2015, le premier barème d'éco-participation a été déterminé pour couvrir les besoins liés au démarrage et à la montée en charge progressive de la filière en matière de collecte, de tri, et de traitement. Et éviter ainsi d'augmenter brutalement nos prochains barèmes. Ces fonds doivent néanmoins être conservés pour faire face aux futures dépenses déjà engagées avec les collectivités sous contrat Éco-mobilier. Ils comprennent d'ailleurs une réserve légale stipulée dans notre agrément et à laquelle nous n'avons pas le droit de toucher. Mais ces provisions ne suffiront pas. Une augmentation progressive de l'éco-participation sera nécessaire pour finaliser le déploiement opérationnel de notre filière. Ce qui ne nous empêchera pas, bien au contraire, d'optimiser nos coûts au fur et à mesure que notre schéma opérationnel va s'affiner. Cet effort sera même déterminant dans les prochaines années, puisque nous atteindrons une phase où le niveau de dépenses dépassera le niveau de contribution annuelle actuel. À nous de maîtriser nos coûts unitaires de traitement, de contenir nos frais généraux et d'étoffer nos ressources grâce à de nouveaux débouchés, pour atteindre l'équilibre d'ici à 2021, date à laquelle notre filière sera arrivée à maturité. »

ÉCLAIRAGE

« Se concerter pour trouver des solutions constructives. »

GÉRARD MIQUEL ET ROGER LE GOFF
MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ (AMF)

Quelles sont les relations entre l'AMF et les éco-organismes ?

En 1994, l'AMF et Éco-Emballages ont élaboré ensemble un contrat-cadre définissant les engagements réciproques entre les collectivités et l'éco-organisme, le contrat programme de durée. Dès cette époque, les représentants des deux parties avaient conscience qu'un contrat vit et évolue durant sa mise en œuvre, qu'il y aurait nécessairement besoin d'y apporter des ajustements, et que nul n'est mieux placé que les signataires pour décider des évolutions nécessaires. L'AMF et l'éco-organisme ont donc mis en place un comité de concertation, sur le principe d'un fonctionnement paritaire, composé d'élus et de représentants d'Éco-Emballages. Le comité se réunit au moins une fois par an et aussi souvent que le souhaitent ses membres. Il traite non seulement du suivi du contrat, mais aussi de tous les sujets concernant les relations entre les collectivités et l'éco-organisme.

Pourquoi élargir ce comité à la filière meubles ?

La réussite du fonctionnement de ce comité de concertation a incité l'AMF à en créer d'autres. Il ne s'agit pas d'un élargissement,

PROFILS



Roger Le Goff est maire de Fouesnant-les-Gléan et président de la Communauté de communes du pays fouesnantais.



Gérard Miquel est maire de Saint-Cirq-Lapopie, sénateur du Lot, président du Conseil national des déchets.

mais d'un nouveau comité de concertation spécifique à la filière meubles. Les deux parties seront seules en présence et les discussions se dérouleront de manière directe, sans aucun intermédiaire. Il traitera des problèmes concrets et opérationnels, et permettra de lever des incompréhensions. Le comité de concertation aura un fonctionnement paritaire. Il permettra aux élus et aux représentants d'Éco-mobilier de se parler et de rechercher ensemble une solution aux difficultés apparues dans les relations entre l'éco-organisme et les collectivités. Nous ne promettons pas des débats toujours sereins, mais ils seront toujours constructifs. ●

?

Créée en 1907, l'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, ce sont 35 856 adhérents, dont 34 517 maires et 1 339 présidents d'EPCI¹, et un réseau de 101 associations départementales de maires. L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics ; et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

1. Établissement public de coopération intercommunale.

UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX

**CÉCILE DES ABBAYES**

DIRECTRICE ÉTUDES, SYSTÈMES ET OPTIMISATION

Vertueuse dans sa finalité, la filière ambitionne aussi de l'être dans sa façon de faire. En quoi la qualité et l'innovation sont-elles indispensables pour y arriver ?

« Une filière vertueuse est une filière qui tient ses engagements économiques, sociaux et environnementaux. Sur le plan environnemental, notre enjeu est l'économie circulaire. Or, pour recycler les meubles usagés, il faut des débouchés, et pour diversifier les débouchés, il faut innover. Tout en veillant à ce qu'ils soient viables, sur le plan économique comme sur le plan environnemental. Ainsi, nous suscitons et finançons des projets de recherche menés par des laboratoires, des professionnels du déchet, des centres techniques, pour créer ces nouveaux débouchés.

Quant à la qualité de nos process, elle nous permet, entre autres, de nous assurer en permanence que ce que nous collectons rentre bien dans notre périmètre et que les produits recyclés sont conformes aux attentes des industriels. Enfin, sur le plan sociétal, nous veillons à ce que nos déchets puissent être manipulés par les opérateurs tout en préservant leur santé et leur sécurité. C'est pourquoi nous travaillons à des protocoles de tests permettant de confirmer le bon fonctionnement des procédés d'hygiénisation des matelas mis en place dans les centres de traitement. »

FABIEN CAMBON

DIRECTEUR TECHNIQUE

Être vertueux, c'est aussi garantir à la société que l'argent de son éco-participation est bien employé. Comment faites-vous pour garantir ce bon usage ?

« En 2014, le tri et le traitement représentent plus de la moitié du coût de notre filière. Il est donc essentiel de "bien acheter" ces prestations et de les optimiser en permanence. Pour les optimiser, nous auditions tous les ans l'ensemble de nos opérateurs. Ces audits, menés par des cabinets indépendants, passent en revue plus de 60 critères. Ils nous permettent de vérifier que les termes de chaque contrat sont bien respectés et d'identifier ce qu'il faut changer. Depuis début 2015, et pour aller encore plus loin, nous sommes en train de réorganiser nos marchés, avec un découpage plus fin des prestations. À titre d'exemple, le transport a été identifié comme un enjeu à part entière et isolé comme un lot de prestations indépendant, qui sera désormais directement piloté par Éco-mobilier. Ce nouveau découpage nous permettra d'intensifier la concurrence et d'optimiser nos coûts. C'est sur cette base que sont lancés, en 2015, les appels d'offres à nos opérateurs. »

ÉCLAIRAGE

« Nous devons réussir un partenariat équilibré, dans le partage du risque et de la valeur. »

DIDIER IMBERT

VICE-PRÉSIDENT DE LA FNADE

Quel regard la Fnade porte-t-elle sur la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), près de deux ans après son démarrage opérationnel ?

La filière à responsabilité élargie du producteur (REP) DEA a permis de faire émerger des gisements qui étaient jusqu'alors insuffisamment valorisés. Une grande partie des objets encombrants collectés au sein des collectivités territoriales, dans lesquels on retrouve les DEA, était envoyée directement en stockage. Éco-mobilier a clairement donné une impulsion vers la valorisation, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement. La Fnade s'inscrit parfaitement dans cette orientation, qui est celle qu'elle a défendue notamment lors des travaux d'élaboration du futur plan national de gestion des déchets.

Les objectifs de recyclage et de valorisation sont un défi pour les opérateurs : comment améliorer les performances ?

Les opérateurs de la Fnade ont développé une large palette de techniques de valorisation complémentaires. L'émergence de centres de tri multiflux a permis la mécanisation du geste de tri et la massification

PROFIL



Didier Imbert est vice-président de la Fnade et directeur délégué aux relations institutionnelles de SUEZ environnement Recyclage et valorisation des déchets France.

Membre du Conseil national des déchets, il a contribué aux travaux d'élaboration du futur plan national de gestion des déchets et a participé à la concertation du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) sur l'évolution de la gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

du dispositif, dans un objectif à la fois de performance et d'amélioration de la qualité. Le développement de nouvelles filières, comme le démantèlement des matelas, était aussi un défi, relevé par les opérateurs avec le soutien d'Éco-mobilier. La valorisation des éléments non recyclables sous forme de combustible solide de récupération (CSR), pour se substituer à l'énergie fossile dans l'industrie et les réseaux de chaleur, a aussi toute sa pertinence. Ces solutions contribueront à l'atteinte des objectifs de la filière comme de ceux de la future loi de transition énergétique.

Permettre aux opérateurs d'investir en leur donnant de la lisibilité est l'une des clés de la réussite : pour cela, nous devons ensemble réussir un partenariat équilibré, dans le partage du risque et de la valeur. ●

?

La Fnade, Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle représente, au travers de ses huit syndicats : 220 entreprises privées, 54 256 salariés en France, plus de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 993 sites d'exploitation.

COMPTES SOCIAUX

RÉSULTATS 2014

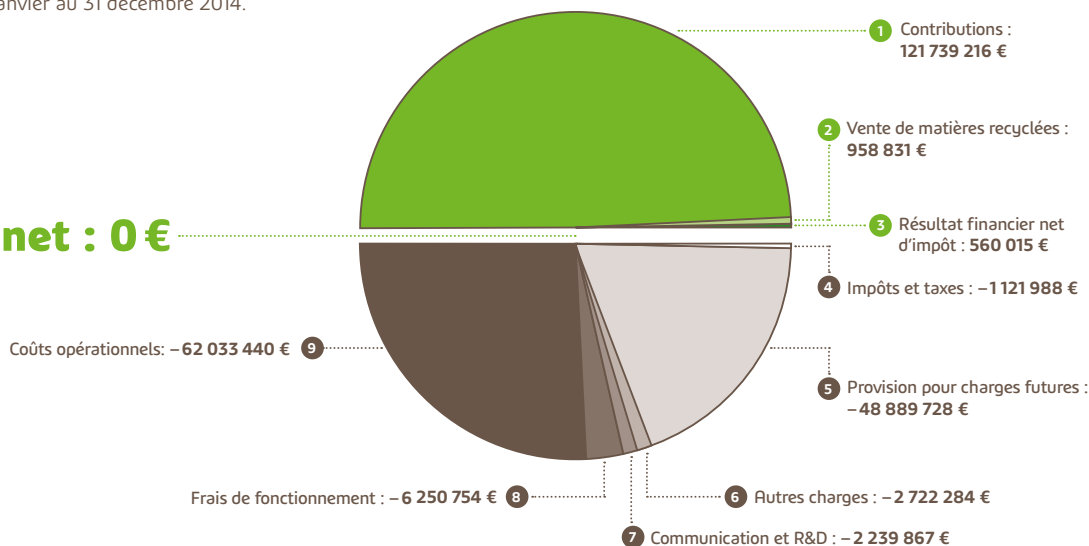
LE PREMIER BILAN D'UNE ANNÉE COMPLÈTE

Les données financières citées dans ce rapport correspondent aux résultats du troisième exercice comptable de la société Éco-mobilier : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2014

(Exercice de douze mois)

Résultat net : 0 €



CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

UNE CONTRIBUTION D'ÉCO-PARTICIPATION DE 121,7 MILLIONS D'EUROS

Les contributions de l'exercice s'établissent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 à 121 739 216 €, correspondant aux quatre déclarations trimestrielles de 2014 et déclarations annuelles effectuées par les adhérents de la filière.

Au titre de 2014, les metteurs en marché ont déclaré avoir mis sur le marché 208,8 millions d'unités d'éléments d'ameublement soumis à l'éco-participation, soit un peu moins de 2,1 millions de tonnes.

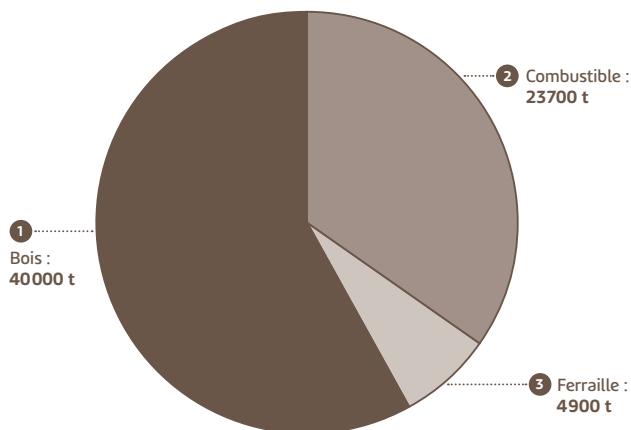
1 M€ DE RECETTES DE CESSION MATIÈRES ISSUES DU TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Plus de

68 600 tonnes

de matières provenant des DEA collectés par Éco-mobilier ont été vendues en 2014.

Avec 56 % des tonnages vendus et presque 40 000 tonnes, le bois reste la matière la plus représentée ①. Ont également été produites : 23 700 tonnes de combustible solide de récupération ②, ainsi que 4 900 tonnes de ferraille ③.



COÛTS OPÉRATIONNELS DIRECTS ET INDIRECTS

PLEIN EFFET DE LA MONTÉE EN CHARGE EN 2014 ET POURSUITE DU DÉPLOIEMENT NATIONAL

L'ensemble des coûts opérationnels pris en compte à la clôture de l'exercice 2014 est constitué des coûts opérationnels « directs », regroupant les coûts de traitement de collecte et traitement des tonnages de DEA directement pris en charge par Éco-mobilier, et les coûts « indirects », regroupant l'ensemble des soutiens financiers versés aux différents partenaires de la collecte de la filière.

LES COÛTS OPÉRATIONNELS « DIRECTS »

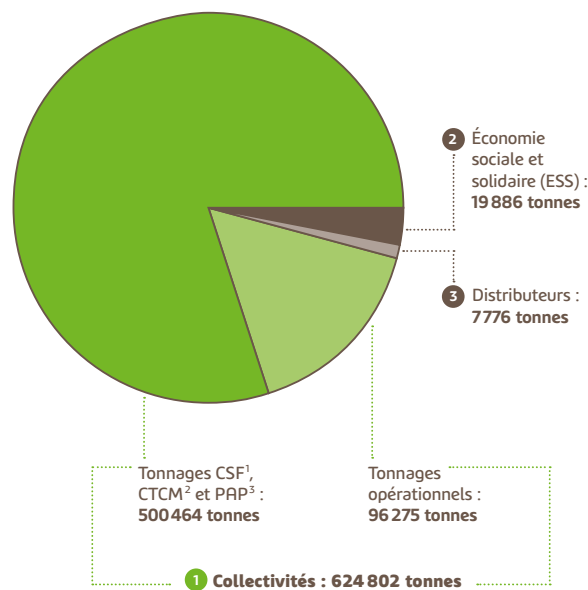
D'un montant total de 28 410 708 € à la clôture de l'exercice, ils correspondent à l'ensemble des coûts de gestion opérationnelle des tonnages collectés par Éco-mobilier sur les points de collecte des partenaires équipés d'une benne dédiée au mobilier. Ces coûts regroupent les frais de collecte, de transfert, de préparation et de traitement effectués sur les différents sites des opérateurs attributaires des marchés.

LES COÛTS OPÉRATIONNELS « INDIRECTS » : SOUTIENS AUX ACTEURS DE LA FILIÈRE

En application des conditions contractuelles, ces soutiens versés ou à verser par Éco-mobilier sont proportionnels aux tonnages identifiés par acteur de la filière. Ils se décomposent ainsi :

- soutiens aux collectivités et soutiens aux actions de communication et de démarrage : 32 482 500 € ;
- soutiens financiers à la collecte du mobilier par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) : 13 534 10 € ;
- soutiens financiers à la collecte du mobilier par les distributeurs : 170 456 €.

RÉPARTITION TONNAGE 2014 PAR ORIGINE



Literie professionnelle : 401 tonnes

1. CSF : Convention de soutien financier.
 2. CTCM : Contrat territorial de collecte du mobilier.
 3. PAP : Porte-à-porte.

FRAIS DE COMMUNICATION

UNE ACTION DIVERSIFIÉE POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

Les différentes actions de communication réalisées en 2014 s'inscrivent dans la poursuite des actions engagées en 2013, notamment pour ce qui concerne l'information auprès des acteurs de la filière, notamment au travers de :

- l'organisation de l'information régulière des adhérents et partenaires de la filière ;
- la réalisation d'un événement national le 16 octobre 2014, réunissant près de 200 professionnels, collectivités et opérateurs de déchets, et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;

- la production de nombreuses vidéos pédagogiques et d'outils dédiés ;
- le déploiement de supports de communication auprès des acteurs de la filière et du grand public, l'organisation de relations presse, de déjeuners, d'éco-visites ;
- la participation aux salons professionnels Pollutec et Espritmeuble et aux foires régionales dédiées au mobilier (Toulouse, Marseille et Nantes) ;
- la mise en œuvre d'études et observatoires afin d'accompagner le développement de nouveaux services dédiés aux professionnels.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA FILIÈRE

En conformité avec les obligations de l'agrément en la matière, les frais de Recherche et Développement correspondent principalement aux actions dédiées :

- à la caractérisation et à l'échantillonnage, des déchets d'ameublement ;
- aux études liées à l'éco-conception, aux matériaux et débouchés ;

- à la recherche et développement matériaux ;
- au suivi interne des actions en recherche et développement et provision complémentaire de tenue de l'obligation de l'agrément.

Un appel à projets lancé au 2^e semestre 2014, a permis de sélectionner, conjointement avec l'Ademe et Valdelia, trois projets qui feront l'objet, à compter de 2015, d'une participation financière d'Éco-mobilier.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

UNE STRUCTURATION MAÎTRISÉE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le total des frais de fonctionnement s'élève à 6 250 754 € et représente 5,1 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Outre les frais administratifs, composés des frais de personnel interne, des dépenses liées aux infrastructures de la filière, les frais de fonctionnement intègrent également :

- les coûts de développement de la filière (assistance au développement en régions, lancement de la filière dans les DROM-COM, développement de l'offre et lancement des différents appels d'offres) ;
- les frais de contrôle des déclarations et des opérateurs ;
- les prestations générales externalisées.

UNE ORGANISATION ADAPTÉE À LA CROISSANCE

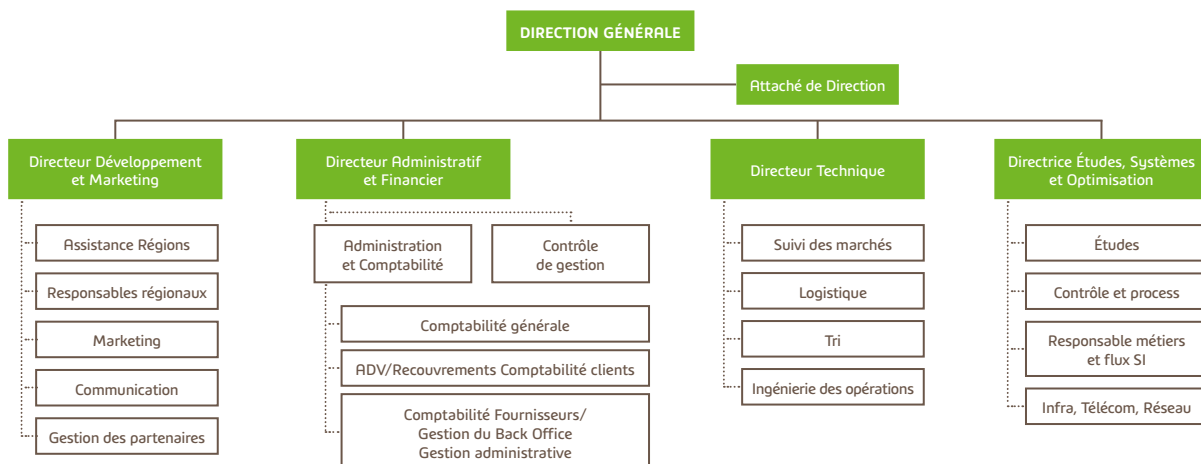
Au 31 décembre 2014, l'effectif présent de 39 personnes présente un âge moyen de 37,8 ans sans disparité hommes-femmes.

22 personnes ont été recrutées courant 2014.

PROVISION POUR CHARGES FUTURES

En cumul au 31 décembre 2014, la provision pour charges futures est de 109 105 248 €, dont 30 674 512 € correspondent à l'obligation minimale de « réserve » fixée par l'agrément (trois mois de chiffre d'affaires) et 78 430 736 € correspondent aux excédents actuels déjà engagés dans la montée en charge au travers des contrats avec les partenaires de la filière.

ORGANIGRAMME



**Nous remercions vivement toutes les personnes
ayant contribué à la réalisation de ce document.**

Une mention spéciale, pour leur accueil et pour s'être prêtés
au jeu du reportage photos décalé, à l'attention de :

Pierre-Emmanuel Berthault et les équipes de Gautier
sur le site de Chantonay (85) ;

Magali Stamegna et les équipes du magasin
Conforama de Coignières (78) ;

Véronique Plancqueel et les collaborateurs de la déchèterie
de Seclin (59) ;

Thierry Galais et les collaborateurs de la déchèterie de Surgères ;

Denis Duplessier et les équipes Semaval
du Site intégré de préparation multiflux de Vert-le-Grand/Écharcon ;

Jessica Evrard et ses collègues
de la Ressourcerie du Littoral Eco & Deko.

Nous remercions également Emmanuel Drugy de la société
Brangeon, Dominique Weber de l'Unifa, Valérie Fayard d'Emmaüs
France, Gérard Miquel et Roger Le Goff, membres de l'AMF,
et Didier Imbert, représentant de la Fnade, pour leur témoignage
dans ces pages.

**Les photos de ce document ont été mises en scène
à la demande d'Éco-mobilier et ne correspondent en aucune façon
à des situations de travail.**

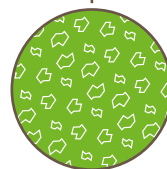
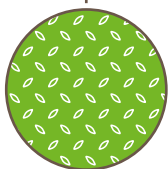
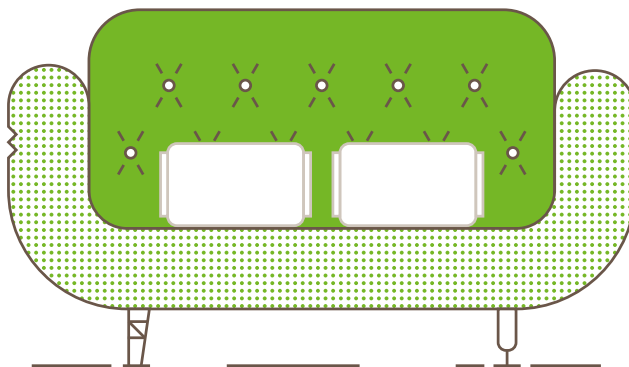
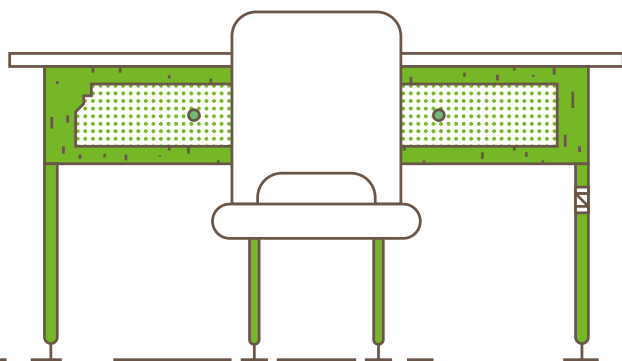
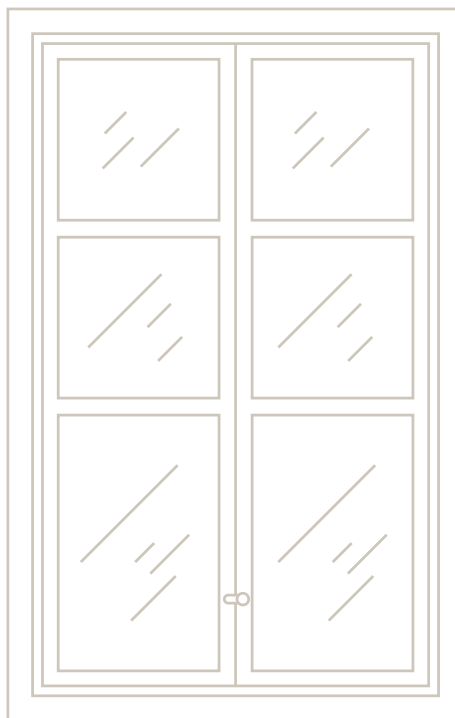
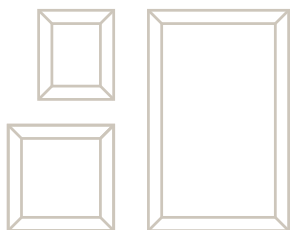
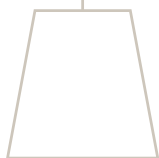
Ce rapport d'activité est imprimé sur du Cyclus Offset, papier certifié FSC,
100 % recyclé, et sur du Papago, papier certifié FSC Mix,
dont l'ensemble des fibres proviennent de forêts gérées de manière responsable.

PARTICIPEZ AU RECYCLAGE
DES MEUBLES. PLUS D'INFOS :
Écomobilier



Ce rapport d'activité a été conçu et réalisé par l'agence **BABEL**. Rédaction : Béatrice Noyère/Babel.

Crédits photographiques : © Illustrations Relajaelcoco [couvertures, p. 2 à 9, p. 12/13, p. 15] ;
Yannick Labrousse/Temps Machine (p. 1/3/17/18/19/20/23/24/27/28/31/32/34/36) ; Éco-mobilier, DR.



écomobilier

50, avenue Daumesnil
75012 Paris

0811 69 68 70
www.eco-mobilier.fr | [@Eco_mobilier](https://www.instagram.com/Eco_mobilier)